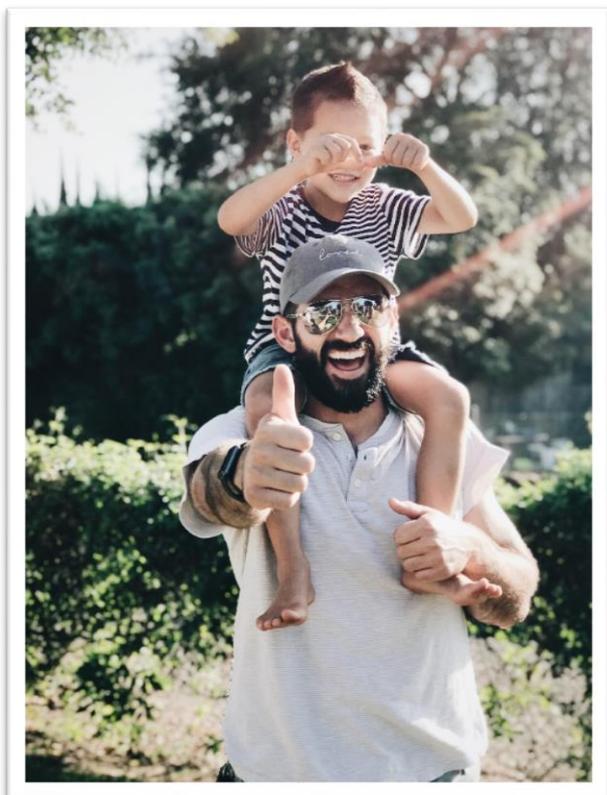




A.D.S.E.A. 28

Association Départementale pour la Sauvegarde  
de l'Enfant à l'Adulte d'Eure-et-Loir



# RAPPORT D'ACTIVITE 2021

ADSEA 28 - Siège social : 35 avenue de la Paix – 28300 LEVES  
Site : [www.adsea28.org](http://www.adsea28.org) – Association Loi 1901

*Rapport approuvé à l'assemblée générale le 23 juin 2022*

# SOMMAIRE

<b>FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION .....</b>	<b>3</b>
<b>RAPPORT MORAL.....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITE .....</b>	<b>11</b>
 <b><i>RAPPORTS D'ACTIVITE PAR SERVICE :</i></b>	
<b>SERVICE D'HEBERGEMENT EDUCATIF MIXTE POUR ADOLESCENTS .....</b>	<b>15</b>
Maison d'Enfants à Caractère Social (M.E.C.S.).....	15
Dispositif pour Mineurs Non Accompagnés (M.N.A.).....	21
<b>SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL.....</b>	<b>25</b>
Accueil familial.....	26
Espace Rencontre .....	30
Médiation familiale.....	32
<b>SERVICE AIDE ET DIALOGUE .....</b>	<b>35</b>
Pôle de Jour pour Adolescents.....	35
Pôle Mandataires.....	42
Pôle Jeunes Majeurs.....	47
<b>SERVICE D'ACCROCHAGE ET DE MOBILISATION DES INVISIBLES .....</b>	<b>52</b>
<b>SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE .....</b>	<b>55</b>
<b>SERVICE D' ACTIONS EDUCATIVES EN MILIEU OUVERT .....</b>	<b>61</b>
Service Educatif Renforcé à Domicile.....	67
<b>Glossaire.....</b>	<b>70</b>

## FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION EN 2021

L'ADSEA est une association laïque d'Intérêt Général, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, créée le 05 novembre 1918, déclarée le 1<sup>er</sup> février 1919 à la Préfecture d'Eure et Loir sous le nom de « Comité de Protection de l'Enfance en Danger Moral » (J.O du 02 mars 1919) et dénommée par l'Assemblée générale extraordinaire du 24 juin 1994 « Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Eure et Loir » (ADSEA 28)

### Gouvernance de l'Association :

L'association est représentée par :

**Présidente** : Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS,

**Conseil d'Administration** :

12 à 24 membres élu(e)s par l'Assemblée Générale

- **Le Bureau** :

5 membres élus par le Conseil d'Administration :

Présidente	MARTIN-BLACHAIS Marie-Paule
Vice-présidente déléguée	SEMERY Odile
Trésorière	ROBBE Jacqueline
Secrétaire	GUEGUEN Catherine
Trésorier adjoint	COUASSE Jean-Yves

- **Les Membres** :

ANNEDE Monique  
BARON Roselyne  
CHARPENTIER Michel  
DOUTRIAUX Nicolas  
GUEVENEUX Madeleine  
HURBAULT Sabine  
LABBE Jocelyne  
LAVAL Pierrette  
PALLUEL Bénédicte

**Solidarité**

**Dignité**

**Laïcité**

**Respect des droits des personnes  
accueillies**

**Environ 3000  
enfants, familles  
et adultes,  
accompagnés**

**159 professionnels  
(ETP)  
soit 167 salariés**

**6  
ETABLISSEMENTS  
ET SERVICES**

## Les Administrateurs référents :

2 ou 3 administrateurs référents auprès de chaque établissement ou service, élus par le Conseil d'Administration

- Service Aide et Dialogue : SEMERY Odile, LABBE Jocelyne,  
DOUTRIAUX Nicolas
- Service Prévention Spécialisée : ANNEDE Monique, LAVAL Pierrette
- Service d'Accompagnement Familial : HURBAULT Sabine, ROBBE Jacqueline
- Service d'Actions Educatives  
en Milieu Ouvert : GUEVENEUX Madeleine, PALLUEL Bénédicte
- Service d'Hébergement Educatif Mixte  
pour l'Adolescents : CHARPENTIER Michel, COUASSE Jean-Yves,

GUEGUEN Catherine.

## Les Commissions consultatives :

Un administrateur nommé par le Conseil d'Administration assure la présidence de chaque commission

- Finances Gestion ROBBE Jacqueline
- Prospective MARTIN-BLACHAIS Marie-Paule
- Démarche d'Amélioration Continue  
de la Qualité ANNEDE Monique
- Communication SEMERY Odile
- Patrimoine LABBE Jocelyne
- Recrutement des cadres MARTIN-BLACHAIS Marie-Paule
- Espace de réflexion éthique

## La Direction Générale : organe exécutif de l'Association

**Directrice Générale** Murielle CORTOT-MAGAL

Directrice administrative et financière  
et Directrice des Ressources Humaines BEQUET Elisabeth

## Les Directrices des établissements et services :

- Service de Prévention Spécialisée CÉ Christine
- Service Aide et Dialogue CÉ Christine
- Service d'Accrochage et de Mobilisation  
des Invisibles CÉ Christine
- Service d'Accompagnement Familial GATEAU Catherine
- Service d'Actions Educatives en Milieu  
Ouvert LUXEREAU Isabelle
- Service d'Hébergement Educatif Mixte  
pour Adolescents LUXEREAU Isabelle – intérim

# Organigramme de l'ADSEA au 31 décembre 2021



Association Départementale pour la  
Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte  
Siège social : 35 avenue de la Paix  
28300 LEVES  
Tél. : 02 37 21 29 16  
sauvegarde.28@adsea28.org  
Site internet : www.adsea28.org

**ASSEMBLEE GENERALE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION** : 14 membres  
**BUREAU** : 5 membres  
**Présidente : Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS**

Instances techniques

- Conseil de Direction
- Ateliers Cadres/Administrateurs
- Commission « Finances et gestion »
- Commission « Prospective »
- Commission « Qualité »
- Commission « Communication et vie associative »
- Commission « Patrimoine »
- Commission « Recrutement des cadres »
- Espace de réflexion Ethique.

**Directeur général**  
Murielle CORTOT-MAGAL

Directrice Administrative et Financière  
et Directrice des Ressources humaines  
Elisabeth BEQUET

- Administration générale
- Gestion Ressources humaines
- Gestion comptable et financière
- Evaluation/Démarche qualité
- Communication
- Documentation

## Structure avec hébergement

**Service d'Hébergement Educatif Mixte pour Adolescents (S.H.E.M.A.)**

Direction  
Isabelle LUXEREAU (intérim)

Hébergement socio-éducatif  
85 garçons et filles de 12 à 18 ans  
40 en MECS  
45 Mineurs Non Accompagnés

102 rue de Fresnay  
28000 CHARTRES  
Tél : 02 37 21 82 04  
shema@adsea28.org

**Service d'Accompagnement Familial (S.A.F.)**

Direction  
Catherine GATEAU

Accueil familial  
50 enfants accueillis

Médiation Familiale  
Espace de Rencontre

9 rue de Voves  
28000 CHARTRES  
Tél : 02 37 36 56 56  
saf@adsea28.org

**Service d'actions éducatives en milieu ouvert (S.A.E.M.O.)**

Direction  
Isabelle LUXEREAU

Assistance et aide éducatives  
auprès d'enfants de 0 à 18 ans  
(AEMO/AED/SERAD)

3 antennes :  
- Dreux  
- Chartres/Châteaudun  
- Chartres/Nogent le Robrou

37 rue de la Chacatière  
28300 LEVES  
Tél : 02 46 72 04 80  
aemo@adsea28.org

**Service de Prévention Spécialisée (S.P.S.)**

Direction  
Christine CÉ

Travail de rue  
auprès de mineurs et de jeunes majeurs de 10 à 21 ans

Territoire  
Ville de Mainvilliers

35 avenue de la Paix  
28300 LEVES  
Tél : 02 37 30 06 12  
prevention@adsea28.org

**Service d'Accrochage et de Mobilisation des Invisibles (S.A.M.I.)**

Direction  
Christine CÉ

Travail  
auprès de jeunes de 16 à 29 ans en milieu rural

Territoire  
Communes rurales des arrondissements de Châteaudun et Nogent-Le-Robrou

35 avenue de la Paix  
28300 LEVES  
Tél : 02 37 30 06 12  
sami@adsea28.org

**Service Aide et Dialogue (S.A.E.D.)**

Direction  
Christine CÉ

**Pôle de Jour pour Adolescents (PJA)**  
35 avenue de la Paix - 28300 LEVES  
Tél : 02 37 36 56 47  
Accueil de jour pour les 12-18 ans  
25 jeunes

**Pôle Mandataires**  
Tél: 02 37 33 01 39  
120 mesures judiciaires de protection des majeurs

**Pôle Jeunes Majeurs**  
Tél: 02 37 30 23 23  
• Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) (17-29 ans)  
• Accompagnement socio-éducatif  
• Service Appariements  
13 contrats jeunes majeurs

9 boulevard Clemenceau  
28000 CHARTRES  
aide-et-dialogue@adsea28.org

## Consultations et services

## Représentations et contributions externes

### Au niveau national :

- ✓ Fédération Nationale des Associations de Protection de l'Enfance (CNAPE)
- ✓ NEXEM, syndicat employeur
- ✓ Haute Autorité de Santé (Comité de concertation)
- ✓ Association Nationale des Placements familiaux (ANPF)
- ✓ Fédération Nationale des Associations Tutélaires (FNAT)
- ✓ Fédération Française des Espaces de Rencontre (FFER)
- ✓ Association Pour la Médiation Familiale (APMF)
- ✓ Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux (FENAMEF)
- ✓ Association Nationale des Maisons d'enfants à Caractère Social (ANMECS)
- ✓ Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert (CNAEMO)
- ✓ Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée (CNLAPS)

### Au niveau régional :

- ✓ Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux (URIOPSS Centre Val de Loire)
- ✓ Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI Centre Val de Loire)
- ✓ Association Régionale pour le Développement des Qualifications et des Actions de Formation (ARDEQAF – ERTS)
- ✓ Délégation Régionale de la Fédération Nationale des Associations de Protection de l'Enfance (CNAPE)

### Au niveau départemental :

- ✓ Association Départementale Educative du Tribunal pour Enfants (ADETE)
- ✓ Association pour la Formation aux Carrières de l'Action Sociale et de l'Animation (AFCASA)
- ✓ France Victimes 28
- ✓ Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation Chartres Métropole (CISPDR)
- ✓ Commission d'Examen de la situation des enfants confiés à l'ASE (CD 28 – CESSEC)
- ✓ CCAS de Lèves et Barjouville.

## RAPPORT MORAL

L'année 2021 restera dans nos esprits comme une année de « convalescence » et de « retrouvailles progressives », qui nous aura mis à l'épreuve de solidarités, d'écoute, de bienveillance à l'autre, dans un environnement exigeant adaptabilité, flexibilité, et agilité, et ce dans un contexte sanitaire et social instable, dont toutes les conséquences sont encore à évaluer à ce jour.

En effet si parfois le retour à domicile contraint de certains jeunes, ou l'absence d'accès aux services de soutien de proximité, ont permis l'émergence de réelles compétences parentales, toutefois bon nombre de situations d'accompagnement social ont été fragilisées par l'isolement, la stigmatisation, le stress, l'absence de recours, impactant gravement de ce fait la situation matérielle, psychologique et développementale des enfants et des jeunes.

On en veut pour preuve certains indicateurs qui aujourd'hui confirment l'importance de voir se développer l'urgence de réponses adaptées à la prise en charge des jeunes, au regard de nombreux rapports, qui soulignent l'impact sur la précarité matérielle, alimentaire, sur l'exposition aux écrans, au cyber-harcèlement, et à la sédentarité mais surtout sur la santé mentale des enfants et des adolescents (anxiété, dépression, troubles de la conduite et du comportement, désocialisation, troubles des apprentissages, gestes suicidaires, addictions, etc..), ayant conduit le gouvernement à la mise en place dès mai 2021, d'un « forfait 100% psy enfant » permettant l'accès à 10 séances de psychologue pour les enfants de 3 à 17 ans et au lancement d'une enquête nationale pérenne portée par Santé Publique France auprès de 30 000 enfants.

Les enfants et jeunes suivis en Protection de l'enfance, déjà très exposés aux vulnérabilités et fragilités psychologiques voire psychiatriques, du fait des conditions défavorables de leur environnement auxquelles ils ont été exposés, doivent donc faire l'objet d'une attention particulière et d'un accompagnement renforcé et adapté à leurs besoins par l'ensemble des acteurs qui les accompagnent du secteur socio-éducatif, comme du secteur sanitaire et médico-social. Cela suppose une nécessaire consolidation du partenariat et du réseau interinstitutionnel des acteurs, seule gage d'une réponse concertée, convergente et efficiente de leur accompagnement au service de leur intérêt supérieur et dans le respect de leurs droits.

Ainsi l'ADSEA en 2021 a su faire preuve d'adaptation et de réactivité, par la mise en place d'une « Unité éphémère COVID + » d'hébergement de 7 places sur le site des Boissières en partenariat avec la Fondation Chevalier Debeausse, à vocation départementale, pour l'accueil de mineurs pris en charge en protection de l'enfance. Ce sont 2 séjours qui ont été réalisés ayant permis l'accueil de 12 jeunes au total.

De même le Pôle de Jour pour Adolescents (PJA) du Service Aide et Dialogue (SAED), a su adapter son dispositif d'accueil de jour de jeunes de 12 à 18 ans en rupture scolaire, familiale et sociale, et se restructurer, après le retrait unilatéral à la rentrée scolaire 2020-2021 de l'Education Nationale au titre de Classe Relais. A ce titre un volet de soutien à la parentalité en individuel et en collectif dans une démarche collaborative a pu être renforcé favorisant ainsi la remobilisation du jeune sur son projet de scolarité, de formation et d'insertion.

Certains services ont vu leur activité consolidée, ainsi le Service Educatif Renforcé à Domicile (SERAD) du service d'AEMO, a vu son équipe renforcée et sa capacité augmentée de 30 à 40 places sur le Drouais, par décision du Conseil Départemental, suite à notre demande, au regard de l'importance de la liste d'attente des familles, et de la pertinence de ce dispositif.

De même l'ADSEA, suite au Comité interministériel des Villes de 2021 et aux décisions gouvernementales en faveur de l'égalité des chances, a bénéficié fin 2021, par voie de convention signée avec l'Etat, de renfort de son service de Prévention Spécialisée de 3 postes d'éducateurs spécialisés, au titre des « Bataillons de la Prévention Spécialisée » aux fins d'intervenir sur les quartiers prioritaires politique de la Ville de Mainvilliers et de Lucé, mission suivie et coordonnée par un Comité de Pilotage, piloté par la Préfecture d'Eure et Loir.

On soulignera en fin 2021 la fin de la mission du Service d'Accrochage et de Mobilisation des Invisibles (SAMI) du service de Prévention Spécialisée, et du déploiement de son « bureau mobile » sur les secteurs de Chateaudun et de Nogent le Rotrou, en lien avec la MILOS et avec le soutien des services de l'Etat. Nous souhaitons ici remercier l'équipe de l'excellent travail qualitatif effectué et des objectifs remplis d'accompagnement des jeunes de 16 à 29 ans les plus éloignés de l'emploi, et ce malgré les conditions sanitaires compromettant leur pratique du « aller vers » ayant nécessité adaptation et créativité par un réseau d'acteurs mobilisés et engagés auprès de ce public vulnérable. L'expérience a pu montrer l'importance et la pertinence de cet outil au regard des besoins à couvrir de ces jeunes en déshérence et en rupture avec les dispositifs de droit commun. Le reportage-témoignage de 5 jeunes accompagnés, réalisé par l'équipe, confirme le bienfondé de ce dispositif et le soutien qui a pu leur être apporté.

La démarche de rénovation et de consolidation du SHEMA (MECS et MNA) s'est poursuivie tout au long de l'année 2021 avec l'appui du cabinet TLC et la démarche consolidée de formation et de professionnalisation des équipes qui s'est traduite par plus de 605 heures de formation, au titre de la formation continue, délivrées auprès des professionnels. Par ailleurs la MECS Marc Nivet s'est vue confronter à des injonctions de mise aux normes de la Commission Départementale de Sécurité et à des travaux de réparation, suite à un sinistre, confirmant l'urgence de poursuivre la réflexion associative d'avenir bâtimementaire de cet équipement, au sein de la Commission Patrimoine, et ce en lien avec le Conseil Départemental et nos partenaires.

L'année 2021 s'est traduite en matière de ressources humaines par une importante mobilité de personnel tant dans l'encadrement que dans les services de proximité. Dans ce cadre, on regrettera le départ en décembre dernier de Murielle Cortot-Magal, notre Directrice Générale, qui, pour des raisons familiales, a dû se rapprocher de la région parisienne ; qu'elle soit ici remerciée de son investissement et de son engagement à nos côtés, ainsi que de sa disponibilité sans faille au soutien des équipes tout au long de cette année partagée.

Enfin les élections professionnelles de fin d'année ont permis l'élection d'un nouveau Comité social et Economique au sein de l'ADSEA dont la première séance s'est tenue le 21 janvier 2022.

D'ores et déjà nous pouvons dire que l'année 2022 sera riche en perspectives et développement. Ainsi, dès juillet 2021 l'ADSEA a souhaité conduire une réflexion de rapprochement entre le Pôle MNA du SHEMA et le Pôle Appartement du service jeunes majeurs du Service Aide et Dialogue (SAED), et déposé à ce titre, auprès du Conseil Départemental, un projet de fusion au titre du BP 2022, en attente d'autorisation. Par ailleurs suite à un Appel à projet de la DIRPJJ, l'ADSEA a été retenue en vue de l'ouverture d'un service de Réparation pénale au titre de 2022. De même le Service d'Accompagnement familial (SAF) se voit consolider aux fins d'extension de son activité d'Espace de Rencontre et de Médiation familiale sur le secteur drouais à compter de 2022.

Nous poursuivons en 2022, avec la Commission Patrimoine le devenir de notre patrimoine immobilier au regard de l'urgence des besoins des établissements et services (MECS, SAF, Direction Générale), et ce dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement, ainsi que la finalisation du dossier d'Illiers-Combray dont la clôture des comptes a pu enfin être arrêtée, plus de 2 ans après sa fermeture administrative.

Faisant suite à la publication du référentiel HAS de la démarche d'amélioration continue de la qualité dans les ESSMS, l'ADSEA avec l'appui de la Commission ad hoc DACQ, poursuivra toute au long de cette année à venir, le soutien aux équipes aux fins de se préparer aux futures évaluations externes réglementaires, dans l'attente de la notification de l'agenda programmatif nous concernant, retenu par le Conseil Départemental.

La participation et l'expression des jeunes accueillis se poursuivra, dans le cadre de la consultation annuelle des jeunes par le Défenseur des Droits en 2022, comme cela a été initié en 2021, mais aussi au sein de nos établissements et services selon des modalités à définir avec les équipes.

Nous réactiverons, cette année également, le dossier relatif au soutien des jeunes accueillis sans droits d'hébergement en famille, au titre du parrainage, au regard du cadrage enfin défini par le législateur, par la loi n°2022-140 du 7 février 2022 au titre de l'article L. 221-2-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Nous poursuivrons aussi en 2022 notre engagement au titre du développement durable et de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi mais aussi de la sensibilisation des jeunes et des familles que nous accompagnons avec l'appui du maraichage "bio" du jardin solidaire Soli Bio dans le cadre de l'Eco-Pôle.

Ainsi seront développés la production, la récolte et la transformation des plants 2021, mais aussi les ateliers "cuisine", les ateliers "découvertes" et les multiples partenariats sociaux en conformité avec les missions d'insertion.

Que de beaux projets à poursuivre ou engager s'ouvrent à nous en cette année 2022 que nous souhaiterions solidaire et bienveillante pour l'ensemble de notre jeunesse en devenir, mais pour laquelle nous demeurons préoccupés au regard du contexte mondial de tensions et d'incertitude.

Enfin, nous ne saurions faire abstraction de la préoccupation de notre secteur et de la faible attractivité des métiers du social, et de l'aide à la personne, qui voit décliner les vocations et les engagements dans l'appareil de formation comme dans les capacités de recrutement pour accompagner les publics vulnérables en hébergement comme en milieu ouvert. Il nous faut aujourd'hui une véritable ambition sociétale et politique pour porter haut ce secteur et sa mission d'intérêt général au service de la solidarité et de l'égalité des chances pour tous, et permettre ainsi à chacun sa reconnaissance pleine et entière de sujet et de citoyen singulier, membre de la communauté humaine.

Aussi, je souhaite que, malgré ce contexte, notre association soit exemplaire dans la qualité de l'offre de service au public que nous accompagnons et que ceux qui souhaiteraient nous rejoindre puissent apporter leur contribution à l'exercice de la belle mission qui est la nôtre.

Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS  
Présidente

## INTRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITE

Comme le souligne notre Présidente, Madame MARTIN-BLACHAIS, 2021 est une année de convalescence et de retrouvailles qui aura conduit nos équipes à mobiliser encore davantage leurs qualités d'accompagnement et leurs capacités de soutien, d'écoute et d'étayage.

Arrivée depuis peu - le 19 avril 2022 - sur le poste de Directrice Générale qui était vacant depuis le mois de janvier, je constate avec plaisir, l'engagement des équipes auprès de leurs publics malgré une seconde année rythmée par la crise sanitaire.

Ces deux années écoulées ont démontré que, dans les contextes de crise, l'Association, son Conseil d'Administration ses salariés et les personnels du siège ont su s'adapter et parfois « inventer » de nouvelles techniques de travail.

Comme l'a exposé notre Présidente, tous les travaux engagés et les réflexions en cours se sont poursuivis sur l'ensemble des services et établissements sur l'année 2021.

Je souhaite mettre en avant les capacités d'adaptation dont les services ont fait preuve pour maintenir l'activité et l'accompagnement au plus proche des personnes dans un contexte peu favorable je le rappelle. Je souhaite également évoquer des évolutions en cours sur le public qui sont notables sur l'année 2021 ainsi que la capacité d'innovation maintenue avec de nouveaux projets travaillés. Je rappellerai la poursuite des travaux de restructuration et réorganisation de certains services et ESMS.

Enfin, un nouveau CSE a été élu en décembre 2021.

J'attire l'attention sur un point d'inquiétude, la difficulté de recrutement partagée par l'ensemble des acteurs du secteur social et médico-social. Il faut noter que les mouvements de personnels ont été particulièrement nombreux sur l'année 2021.

### **La capacité d'adaptation des services, des ESMS et des professionnels et la continuité du service :**

Des services et ESMS ont développé leur activité de façon importante et d'autres ont adapté leurs accompagnements de façon pertinente afin de garantir la continuité des accompagnements et l'utilisation des outils numériques y a grandement contribué en modifiant parfois les pratiques mais en créant également des espaces nouveaux de dialogue.

Le Pôle de Jour pour Adolescents (PJA), qui s'engage vers un accompagnement plus intensif auprès des familles, a dû réadapter son travail suite à l'arrêt de la classe Relais par les services de l'Education Nationale, sans préavis en septembre 2020.

Le SAF a travaillé à la rédaction de son projet d'établissement qui sera présenté en 2022.

La MECS, en partenariat avec la Fondation Chevallier Debeausse a mis en place une unité COVID éphémère et 2 séjours y ont été réalisés.

Sur le Service d'Actions Educatives en Milieu Ouvert (SAEMO), si les actions collectives n'ont pu toutes se tenir ou ont été réduites, les professionnels ont adapté les modalités d'accompagnement afin de garantir la continuité du service rendu.

Le Service de Prévention Spécialisé bien identifié sur la ville de Mainvilliers s'est engagé dans les « Bataillons de la Prévention » sur la commune de Lucé. Malgré le contexte sanitaire, les actions collectives ont pu se déployer et la vigilance des équipes s'est accrue quant aux difficultés propres des communes sur lesquelles le SPS intervient (violence inter quartiers).

L'expérimentation du Service d'Accrochage et de Mobilisation des Invisibles (SAMI) a fonctionné sur toute l'année 2021 après une entrée difficile dans l'action en 2020 du fait de la crise sanitaire. L'expérimentation s'est arrêtée le 31 décembre 2021. Ce bureau mobile, innovant a globalement rempli les objectifs fixés malgré les contraintes limitant la dimension « d'aller vers » propre à cette action. La pertinence de cette action a été démontrée du fait de sa mobilité.

Le Pôle Mandataire a lui aussi développé son activité de façon importante, en 2020 il avait concentré son activité sur la mission de protection et en 2021 la reprise des activités ordinaires a engendré un travail important.

### **Des publics qui évoluent, des activités qui augmentent.**

Il faut noter que les besoins d'accompagnement des adolescents augmentent et cela est constaté aussi bien au Pôle de Jour pour Adolescents (PJA) qu'au Service de Médiation familiale qui constate que les demandes de médiation parents/adolescents augmentent régulièrement. Sur le Service d'Actions Educatives en Milieu Ouvert (SAEMO) des constats similaires sont faits. A la demande du Conseil Départemental nous avons accueilli sur le Pôle Jeunes Majeurs, des mineurs de plus de 16 ans pour répondre aux besoins du territoire. Le Point Accueil Ecoute Jeune (PAEJ) est bien identifié et a des perspectives de développement.

Sur la MECS on constate à la fois un « vieillissement » du public et une augmentation régulière d'accueils d'adolescents ayant une notification de la MDA. Cette évolution nécessitera à la fois de travailler des partenariats avec le médico-social et d'organiser les suivis en prenant en compte les spécificités de ce public à besoins particuliers. Un échange avec le CD sur ce sujet spécifique sera nécessaire.

Le service MNA a connu les conséquences de l'évolution des politiques d'accueil ce qui nous a conduit à proposer une réorganisation qui sera présentée dans cette introduction.

La Médiation Familiale et l'Espace de Rencontre ont également vu leur activité augmenter. Le SAF est également en suractivité.

Le SERAD a bénéficié d'une extension pour 10 mesures supplémentaires suite à l'accord du CD. Ce service qui intervient majoritairement auprès de jeunes enfants (6/7 ans) s'inscrit bien dans une dimension de prévention et d'alternative au placement.

Le PJA a désormais une liste d'attente et le service Appartement est très sollicité ne pouvant de fait répondre à toutes les demandes.

### **Capacité d'innovation maintenue et ouverture sur l'environnement :**

L'ADSEA a répondu à un appel à projet de la DIRPJJ en vue d'ouvrir un service de réparation pénale et a été retenue pour une mise en route en 2022.

Le SAF consolide son implantation drouaise. Ce service a participé à la consultation annuelle des jeunes par le Défenseur des Droits.

L'engagement au titre du développement durable et de l'insertion se poursuit avec l'appui du maraîchage « bio » du Jardin Soli-Bio dans le cadre de l'Eco pôle. L'ancien terrain de football du site des Boissières a été transformé en zone de culture et la production transformée sur site. Cette action nous permet à la fois de développer des partenariats avec plusieurs acteurs du département et de sensibiliser les jeunes et familles à travers des ateliers cuisine ou « découverte ».

Le constat d'une forte demande sur le Service Appartement du Pôle Jeunes Majeurs et en parallèle d'une baisse d'activité sur le service MNA a conduit à proposer un projet de fusion des services au titre du budget 2022. Nous attendons l'arrêté d'autorisation avant l'été 2022.

La participation à la consultation annuelle des jeunes par le Défenseur des droits a été initiée.

### **Poursuite des travaux de restructuration et de réorganisation des services et ESMS.**

Le SHEMA-MECS a continué à déployer le plan d'actions engagé pour sa restructuration sous la responsabilité de l'équipe de Direction par intérim dans un contexte difficile avec de nombreux mouvements de personnels. Un effort de formation et de professionnalisation des personnels a été mené ainsi qu'un travail sur l'amélioration de la qualité de l'accompagnement. Un médecin référent intervient désormais. Il faut noter que des gels de place ont dû être opérés pour effectuer des travaux demandés soit par la Commission Départementale de Sécurité, soit liés à des sinistres. Ce dernier point rejoint la préoccupation de l'Association concernant les locaux de cet établissement qui ne correspondent plus aux attentes en matière d'accueil de notre public. La Commission Patrimoine a engagé des démarches qui s'accélèrent en 2022.

### **La DACQ**

Le travail de démarche d'amélioration continue de la qualité est bien engagé avec une Commission DACQ très active mais une inquiétude se profile avec le départ en août 2022 du salarié en charge de cette mission.

### **En 2022 les chantiers seront nombreux :**

La question des locaux du SAF, de la Mecs et du siège sera un axe de travail prioritaire de la Commission Patrimoine. Le nouvel environnement législatif (la loi du 7 février 2022) doit être pris en compte dès maintenant puisque certaines mesures sont immédiatement applicables comme indiqué dans la circulaire du 3 mai 2022. La préparation de l'évaluation externe va s'engager avec l'appui de la Commission DACQ. L'ouverture du service de réparation pénale devrait être effective mi-septembre 2022 et la fusion MNA/Service Appartement autorisée avant l'été

Un comité de suivi du SHEMA- MECS a été mis en place afin de terminer le travail de restructuration et nous remercions les administrateurs qui s'y engagent et participent aux groupes de travail techniques.

Je tiens à saluer le travail effectué pendant cette année 2021, l'engagement des équipes du Siège, l'équipe d'encadrement et des professionnels de terrain ainsi que leur capacité d'adaptation.

L'ADSEA 28 du fait de l'ensemble de ses actions, est un acteur majeur du département auprès des publics fragiles et isolés. La poursuite de ses actions nécessite de développer les partenariats avec les différents acteurs du département (sanitaire, médico-social, etc..) et de mettre en place une politique de communication améliorée. Le nouveau site Internet contribuera très certainement à ce dernier point. Le travail social a considérablement évolué ces dernières années et la crise sanitaire est venue l'interroger en le conduisant à modifier ses pratiques. Poursuivre sur cette voie de la transformation de l'organisation du travail social au service du public sera un des axes de travail de l'année 2022 avec une vigilance particulière sur la poursuite de la démarche d'amélioration continue de la qualité. Une attention particulière sera apportée à la politique des Ressources Humaines en ce qui concerne la GPEC et la professionnalisation. Il serait souhaitable que nous puissions davantage développer l'accueil d'apprentis dans nos structures dans l'objectif de résoudre les difficultés de recrutement que nous connaissons.

Je ne doute pas que les équipes en place s'engageront pleinement dans ces évolutions stimulantes pour notre secteur d'activité avec l'appui des services supports du Siège.

Isabelle CAPPELLARO  
Directrice générale  
(à compter du 19/04/2022)

## SERVICE D'HEBERGEMENT EDUCATIF MIXTE POUR ADOLESCENTS

### MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL (M.E.C.S.)

<b>FICHE D'IDENTITE</b>	
Adresse Direction et MECS	102 rue de Fresnay - 28000 CHARTRES
Mail direction	shema@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00050
FINESS	28 050 087 7
Site secondaire	39 rue Nicole - 28000 CHARTRES
SIRET	775 575 699 00266
FINESS	28 000 803 8
Equipe de direction :	Directrice par intérim : Isabelle LUXEREAU
	Chefs de service : - Nicolas THEVENIN-GAILLARD (du 30/11/2020 au 31/08/2021) - Aziz BOUZERIBA (à compter du 09/08/2021) - Davy BRODIN, Coordinateur de parcours du 23/11/2020 au 30/11/2021 puis f/f chef de service à compter du 01/12/2021.
Catégorie	Maison d'enfants à caractère social (MECS) – assistance éducative ou mesure administrative
Population accueillie :	Filles et garçons de 12 à 18 ans
Habilitation	Arrêté n°0712160301 du 07/12/2016 à compter du 01/01/2017 pour 15 ans
Autorisation	38 places + 2 suivis à domicile
Ouverture	Toute l'année sans interruption.
Dernière évaluation externe	2014

## PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le S.H.E.M.A est un service d'hébergement éducatif mixte pour adolescents, relativement récent, puisque l'autorisation initiale par arrêté du Président du Conseil Départemental date du 1er septembre 2011. Ce service comprend aujourd'hui deux dispositifs, puisqu'en 2016, les Mineurs Non Accompagnés de plus de 16 ans sont intégrés sur un dispositif spécifique.

Les deux dispositifs, bénéficiant de deux budgets distincts, nécessitent une présentation en deux parties du rapport d'activité du S.H.E.M.A.

### La Maison d'Enfants à Caractère Social

#### a) Les missions principales :

La MECS du SHEMA est constituée de 3 unités d'hébergement à caractère semi-collectif à dimension réduite, implantées à Chartres : le site Marc Nivet (groupe 12-14 ans, groupe 15-16 ans, les passerelles), la Maison de Ville rue Nicole.

Toutefois, si les plus jeunes sont bien dans le groupe 12-14 ans, la frontière est plus flexible entre les 2 autres groupes où les jeunes sont répartis en fonction de leur niveau d'autonomie, de leurs problématiques, des dynamiques de groupe et des places disponibles.

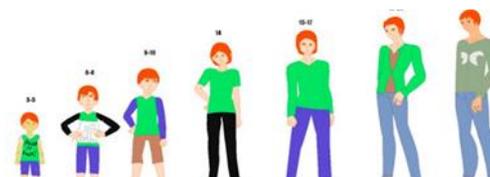
2 places en suivi à domicile (SAD) sont utilisées pour préparer au mieux des jeunes qui retourneront en famille à leur majorité. Il s'agit d'un hébergement éducatif organisé par paliers devant permettre aux jeunes pris en charge de réaliser un parcours conduisant progressivement à une plus grande autonomie, au fur et à mesure de leur évolution au sein de l'institution.

#### b) Les faits marquants :

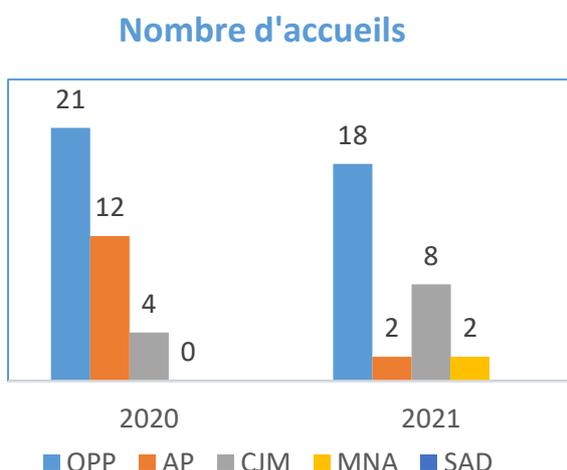
- Poursuite de la restructuration de l'établissement au terme du plan d'action avec le soutien de TLC et l'appui du Comité de pilotage (4 réunions en 2021)
- Professionnalisation et formation du personnel au terme de plus de 605 heures de formation délivrées au profit des salariés.
- Sécurisation de l'organisation et du fonctionnement dans l'intérêt des jeunes accueillis (renfort des veilles de nuit et présence éducative concomitante à la présence effective des enfants (matin et fin de journée).
- Prise en compte de la santé des enfants par la mise en place de la campagne de vaccination en lien avec le Centre de vaccination de Chartres Métropole.

- Mise en place d'un médecin référent de l'établissement et d'une consultation médicale les mercredis de 18 à 19h en accès direct pour les jeunes, afin de garantir l'écoute, la disponibilité et le suivi de leur parcours de soin.
- Sécurisation et mise en conformité des bâtiments à la demande de la Commission Départementale de Sécurité (chaudière, centrale incendie, réfection d'une passerelle après effondrement du plafond). Ces travaux ont généré le gel de 2 à 4 chambres pendant plusieurs mois.

### c) L'activité en 2021 :



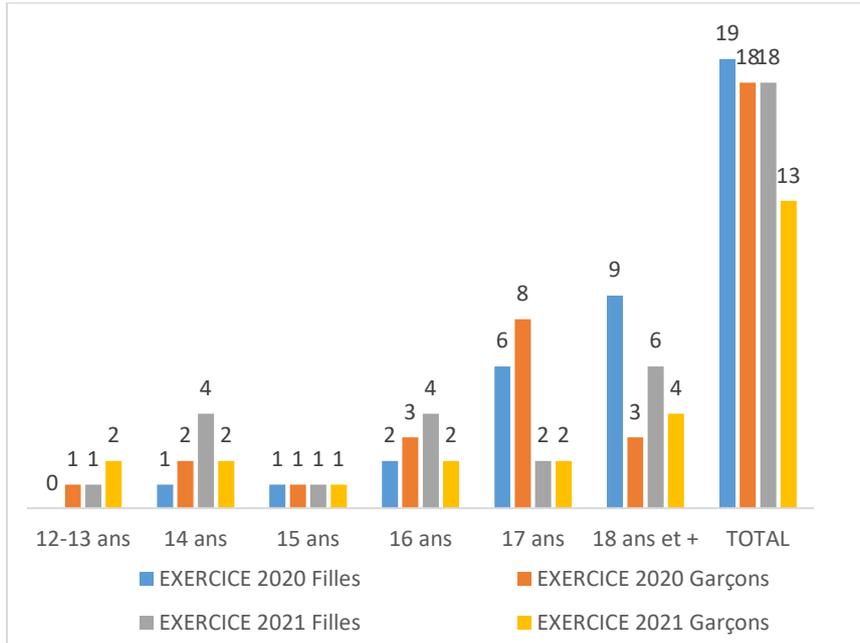
#### - Le statut des jeunes accueillis au 31/12/2021



En 2020 comme en 2021, il apparaît que les accueils se font en très grande majorité au travers d'une ordonnance de placement provisoire (OPP). Le nombre d'accueils provisoires a sérieusement diminué en 2021. Ceci s'explique en partie par l'augmentation des accueils dans le cadre de contrats jeune majeur qui ont doublé sur 2021.

2021 montre aussi qu'aucun suivi à domicile n'a été exercé. Les retours à domicile sont plus difficiles du fait des problématiques familiales dégradées.

### - Population et moyenne d'âge des jeunes accueillis :



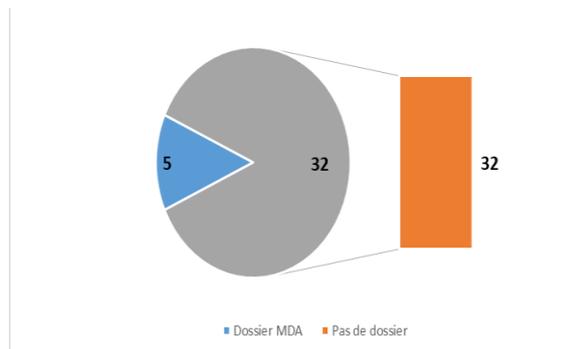
Le nombre de garçons montre une baisse importante.

La majorité se situe dans la tranche d'âge des 17/18 ans et plus.

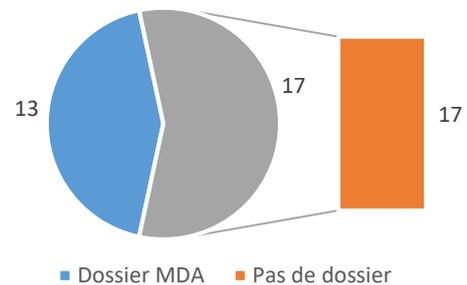
Le site Nivet, en particulier, accueille des jeunes avec une double vulnérabilité (ASE/ARS). Ceci se confirme par le nombre de dossiers MDA engagés.

### - Nombre de dossier MDA en cours ou en phase de finalisation

Au 31 Décembre 2020

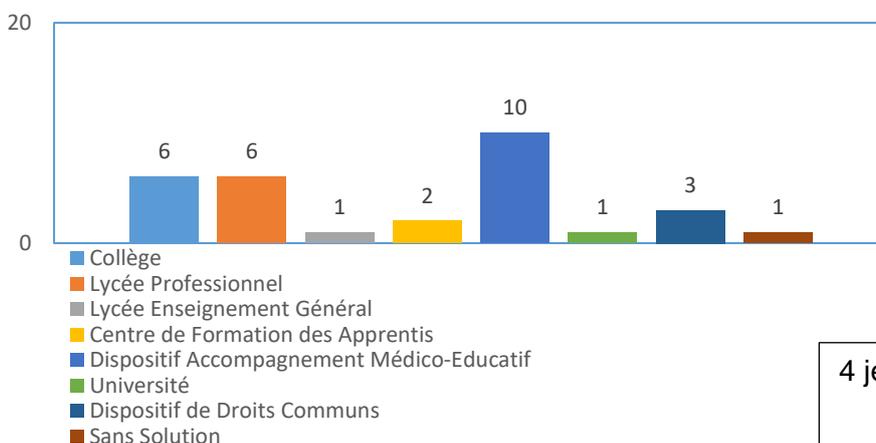


Au 31 décembre 2021



En 2020, sur 32 jeunes, 5 ont un dossier MDA, soit 16%. La proportion a presque triplé en 2021 puisque sur 30 mineurs, 13 ont bénéficié de cette double prise en charge, soit 43%.

### - La scolarité des jeunes accueillis au 31/12/2021 :



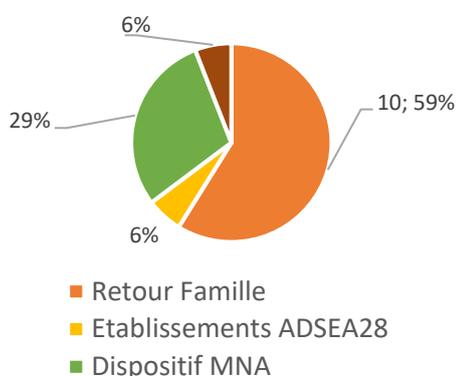
Tous les jeunes sont scolarisés.

Un tiers d'entre eux est intégré dans des dispositifs spécialisés tels que les D.A.M.E ou DITEP et ne sont pas toujours accueillis à temps plein sur ces dispositifs, ce qui entraîne un retour sur le SHEMA en journée.

4 jeunes ont été diplômés en 2021 :

- BAC : 2
- CAP : 1
- DNB : 1

## - Les motifs de sorties des jeunes



60% des jeunes, devenus majeurs, quittent la MECS et retournent au domicile des parents.

20% en 2021, dès leurs 16 ans, ont été orientés vers le dispositif MNA et enfin 20% sont orientés vers d'autres services d'accompagnements (Pôle jeune majeur de l'ADSEA ou de la Fondation d'Auteuil) ou encore des ESAT, Foyers de vie...

L'entretien des 17 ans avec l'inspecteur de l'ASE est primordial pour préparer ces jeunes à la sortie.

### d) Activités culturelles et de loisirs au cours de l'année 2021 :

#### + Ciné-Débat :

En lien entre la psychologue et les éducateurs, des ciné-débats ont été organisés auprès des jeunes volontaires afin d'échanger sur certains thèmes, autres que celui anxiogène de la pandémie actuelle, de remobiliser leur processus de pensée tout en abordant des sujets rencontrés dans leur quotidien d'adolescents.

#### + La médiation animale :

La poursuite de l'intervention d'une animatrice en médiation animale de juin à septembre auprès de petits groupes afin de répondre aux besoins affectifs et relationnels des jeunes accueillis. Ce projet a été mis en place pour apaiser certains jeunes se trouvant dans une dynamique de rejet, de proposition médicale et/ou psychologique et en réelles difficultés relationnelles.

#### + Séjours / Camps :

Trois camps ont été organisés sur les mois de juillet et août et novembre 2021 par les équipes éducatives de l'établissement.

#### + Journée Crossfit en avril :

Les jeunes ont pu se mesurer aux professionnels de l'établissement lors d'épreuves sportives : un bon moment de partage.



#### e) Les perspectives :

- Renforcement du partenariat médico-social et rapprochement avec l'ARS en lien avec le Conseil départemental pour une meilleure articulation de la prise en charge des jeunes à double vulnérabilité (mineurs et majeurs) notamment concernant les temps d'accueil sur les DAME et le DITEP.
- Développement du service de suivi à domicile (SAD) suite à une proposition soumise à l'ASE à sa demande pour intervenir en amont et en aval de l'accompagnement au retour à domicile et en alternative au placement.
- Ecriture du projet d'établissement en conformité avec le référentiel de la HAS et les exigences d'amélioration continue de la qualité de l'offre de service de l'établissement.

## SERVICE D'HEBERGEMENT EDUCATIF MIXTE POUR ADOLESCENTS

### DISPOSITIF MINEURS NON ACCOMPAGNES (M.N.A.)

FICHE D'IDENTITE	
Adresse Direction	102 rue de Fresnay – 28000 CHARTRES
Mail direction	shema@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00050
FINESS	28 050 087 7
Site MNA	37 rue de la Chacatière – 28300 LEVES
SIRET	775 575 699 00035
FINESS	28 050 043 0
Equipe de direction :	Directrice par intérim : Isabelle LUXEREAU
	Cheffe de service : Yasmina LAABBASSI.
Catégorie	Maison d'enfants à caractère social (MECS)
Population accueillie :	Mineurs non accompagnés de 16 à 18 ans.
Habilitation	Arrêté n°0712160301 du 07/12/2016 à compter du 01/01/2017 pour 15 ans
Autorisation :	45 places par arrêté n°1211190295 du 12/11/2019
Dernière évaluation externe	Ouvert après l'évaluation externe

#### a) Missions principales :

Le Dispositif Mineurs Non Accompagnés (M.N.A.) du SHEMA, accueille des jeunes âgés de 16 à 18 ans. L'article L.112-3 du CASF les définit comme "mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille". Dans les faits, il s'agit de jeunes étrangers se trouvant sans représentant légal sur le territoire français et nécessitant une protection du fait de leur minorité et ce au titre de la protection de l'enfance.

#### b) Les faits marquants :

- ⇒ 16 jeunes ont quitté le dispositif MNA au cours de l'année 2021 dont 12 en juillet 2021.
- ⇒ Le dispositif MNA a subi les conséquences de la COVID 19 : fermeture des frontières, diminution des entrées et des admissions sur tous les dispositifs MNA

du département et maintien des jeunes majeurs pendant la pandémie, renforcement des critères de reconnaissance du statut MNA.

⇒ Accueil à la marge de très jeunes MNA en dessous de notre agrément et significativement de jeunes majeurs.

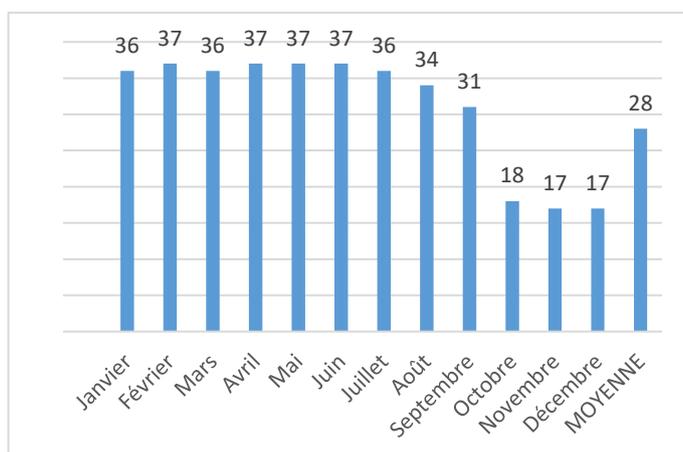
Les décisions gouvernementales liées au contexte sanitaire indiquaient le renouvellement systématique des contrats « jeunes majeurs » jusqu'en septembre 2021.

Dès lors, le dispositif MNA, qui accompagnait 36 jeunes, est passé à 18 jeunes en l'espace d'un mois.



### c) L'activité :

#### - Nombre de MNA pris en charge chaque mois en 2021

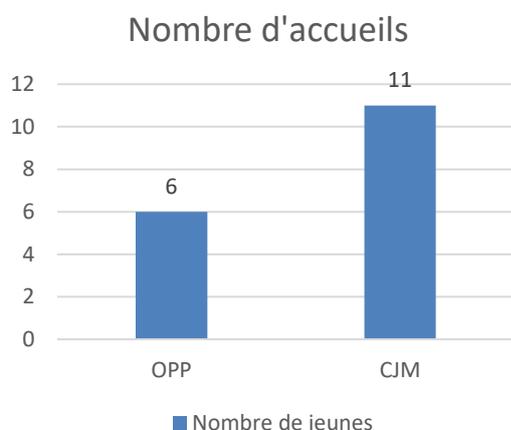


Le dispositif MNA montre une activité stable jusqu'en septembre 2021. Ceci s'explique par l'arrêt du flux migratoire du fait de la COVID19.

Si les entrées n'ont pas été possibles, les sorties ont été protégées par des décrets nationaux : les contrats « jeunes majeurs » ont été renouvelés jusqu'en septembre 2021.

Au-delà, les MNA ont été orientés sur des dispositifs de droit commun.

#### - Statut d'entrée des MNA au 31/12/2021



Une grande majorité des MNA sont accueillis dans le cadre de contrats « jeune majeur ».

Les OPP étant par évidence pour les mineurs.

Sur la fin 2021, nous observons à ce titre l'arrivée de jeunes MNA mineurs, voire très jeunes puisqu'ils avaient moins de 16 ans. En décembre 2021 ce sont deux jeunes qui ont été accueillis sur la Passerelle du fait de leur jeune âge.

La temporalité est un facteur important. Il convient de faire en sorte que toutes les prestations qui leur sont réservées soient les plus profitables possibles en fonction de leurs objectifs et dans le cadre prévu à cet effet.

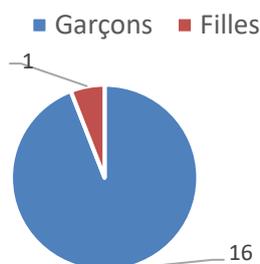
Le temps est en effet compté. La prise en charge initiale de l'ASE s'arrête à 18 ans. Pour certains jeunes, elle peut être suivie d'un Contrat Jeune Majeur avec la poursuite de la prise en charge si un projet scolaire ou professionnel est en cours. Les jeunes peuvent bénéficier d'une bourse départementale ou de l'entrée dans des dispositifs de droit commun.

Le logement en appartement partagé semble adapté à la plupart des mineurs non accompagnés, mais cela ne peut se faire sans un accompagnement préalable et une véritable évaluation de l'état de santé physique et psychologique du mineur.

### - Pays d'origine des jeunes accueillis au 31/12/2021

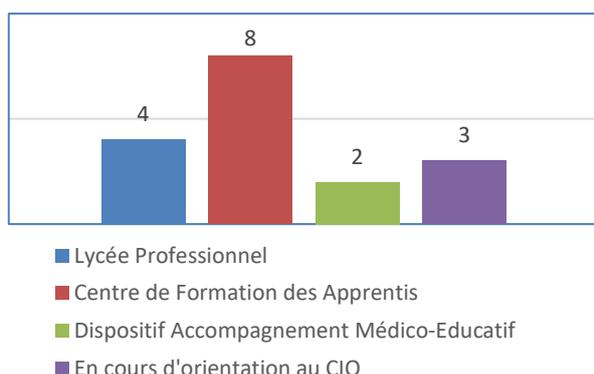


### - Le genre des jeunes accueillis en 2021



L'accueil des garçons est largement supérieur. Comme en 2020, seule une fille a été prise en charge par le dispositif MNA. Il semble que 2022 amorce une modification.

### - La scolarité ou parcours professionnel au 31/12/2021



La majorité des MNA accompagnés sont sur un parcours d'apprentissage. En effet, ceci permet d'obtenir rapidement un diplôme professionnel et ainsi d'être autonome.

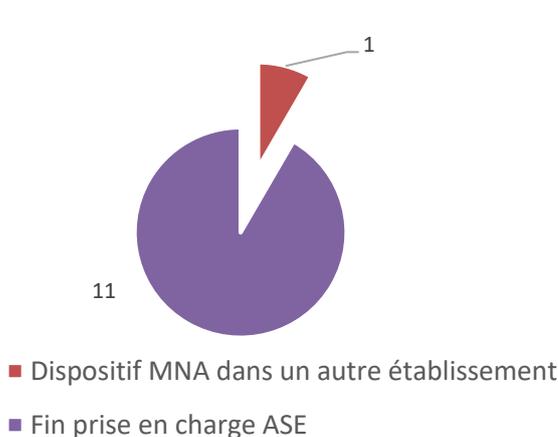
## Un diplôme au bout du chemin :

Sur les 37 jeunes accueillis, tous ont été scolarisés. 17 se sont présentés à un CAP et 15 l'ont obtenu soit 88 % de réussite.

Plusieurs autres jeunes ont également été diplômés ainsi :

- 1 garçon a obtenu un Bac professionnel (mention AB)
- 1 fille a obtenu son Diplôme National du Brevet (mention AB)
- 1 garçon a obtenu le niveau B1 du Diplôme de Langue Française
- 1 garçon se classe 2<sup>ème</sup> au concours départemental du meilleur apprenti « Boucher ».

## - Motifs de sorties des jeunes MNA



Les décisions gouvernementales liées au contexte sanitaire indiquaient le renouvellement systématique des contrats « jeunes majeurs » jusqu'en septembre 2021.

## d) Les perspectives :

La fermeture des frontières, le ralentissement important du flux migratoire et des critères plus stricts de reconnaissance du statut de MNA, ont eu pour conséquence une diminution importante du nombre de MNA sur tout le département.

Dans ce contexte qui risque d'être structurel, l'agrément du dispositif MNA de l'ADSEA 28 devient inadapté aux besoins. Par ailleurs, le Service Jeunes Majeurs de l'ADSEA 28 qui peut accueillir 13 jeunes en appartements, observe une demande en tension avec liste d'attente.

C'est pourquoi, en étroite collaboration avec le Conseil Départemental, une fusion des deux dispositifs est en projet pour 2022.

## SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL

**Accueil  
familial**

**Espace  
Rencontre**

**Médiation  
familiale**

<b>FICHE D'IDENTITE</b>	
Adresse Direction et MECS	9 rue de Voves – 28000 CHARTRES
Mail direction	saf@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00241
FINESS	28 050 042 2
Equipe de direction :	Directrice : Catherine GATEAU
	Chef de service : Nil RAHEM
<b>Catégorie</b>	<b>Placement familial</b>
Population accueillie :	Filles et garçons de 0 à 18 ans (21 ans avec CJM)
Autorisation	Arrêté n° ARNT260180020 du 26/02/2018 à compter du 01/01/2017 pour 15 ans
Capacité	50 places
Ouverture	Toute l'année sans interruption.
Dernière évaluation externe	2014
<b>Catégorie</b>	<b>Espace de rencontre</b>
Population accueillie	Enfants et familles
Agrément préfectoral	Arrêté N°2013189-0002 du 08/07/2013
Ouverture	Toute l'année jours ouvrables
Dernière évaluation externe	Non soumis
<b>Catégorie</b>	<b>Médiation familiale</b>
Population accueillie	Couples et familles
Convention	CAF 28 et Cour d'Appel
Ouverture	Toute l'année jours ouvrables
Dernière évaluation externe	Non soumis

## Accueil familial

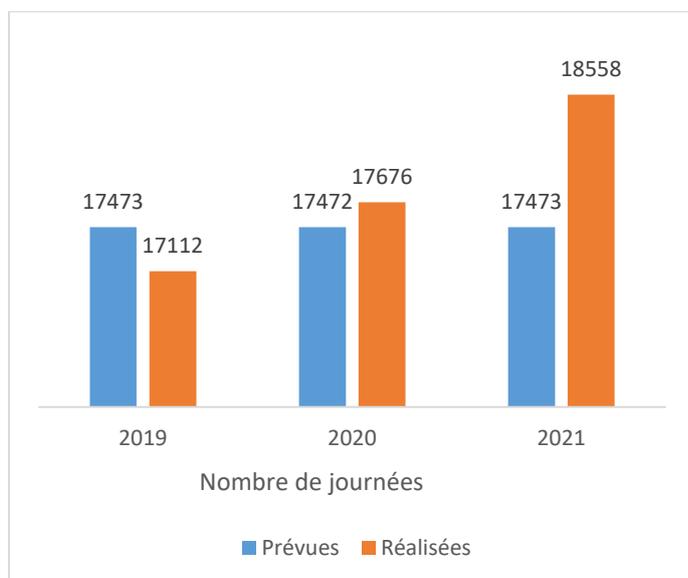
### a) Missions principales :

Le placement familial est « Un dispositif institutionnel d'accompagnement et d'hébergement permettant de prendre en charge de façon permanente, pluridisciplinaire et individualisée un enfant confié par l'institution judiciaire ou administrative, dans une autre famille (Famille d'Accueil) que la sienne afin de résoudre une situation de danger le concernant, tout en respectant son identité, ses origines, sa filiation ». L'accueil et l'accompagnement des mineurs et jeunes majeurs s'inscrit dans une mission de protection de l'enfance. Le service évolue pour intervenir au plus près des familles accompagnées afin de mobiliser les ressources de chacun. Les missions d'un accueil familial sont la protection, l'accueil de mineurs (majeurs jusqu'à 21 ans), leur soutien matériel, éducatif, psychologique.

### b) Des faits marquants :

- L'élaboration du nouveau projet de service qui sera présenté en 2022, mise en place d'un COPIL de suivi du projet de service et de sa mise en œuvre avec l'appui de l'ANPF.
- Une suractivité pour répondre aux besoins d'accueil du département, des extensions d'agrément et 3 recrutements d'assistants familiaux ont permis au service de répondre aux demandes d'accueil supplémentaires
- La participation de 11 adolescents à la consultation du Défenseur Des Droits, concernant le droit à la santé mentale. Le jeu conçu lors d'ateliers a été présenté par 2 des adolescents en novembre 2021 lors de la restitution à Paris du rapport annuel / Mise en place de 2 groupes d'expression pour les enfants (4-11 ans) et (11- 18 ans) au rythme d'une fois par trimestre
- Des formations collectives pour développer les compétences en lien avec l'élaboration du projet de service et l'évolution législative : « Les troubles de l'attachement », « L'accueil des enfants handicapés en famille d'accueil », « L'accueil des fratries en famille d'accueil » lors des journées de l'ANPF.

### c) L'activité en 2021 :



60 enfants ont été accueillis au SAF tout au long de l'année 2021.

L'année 2020 s'était achevée avec 51 enfants. Cette fin d'année en pleine crise sanitaire annonçait déjà une période de suractivité conjoncturelle.

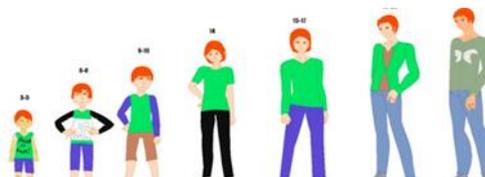
9 admissions à titre permanent ont eu lieu en 2021 pour 7 départs d'enfants.

Une moyenne de 52 enfants accueillis sur 50 prévus dans l'agrément.

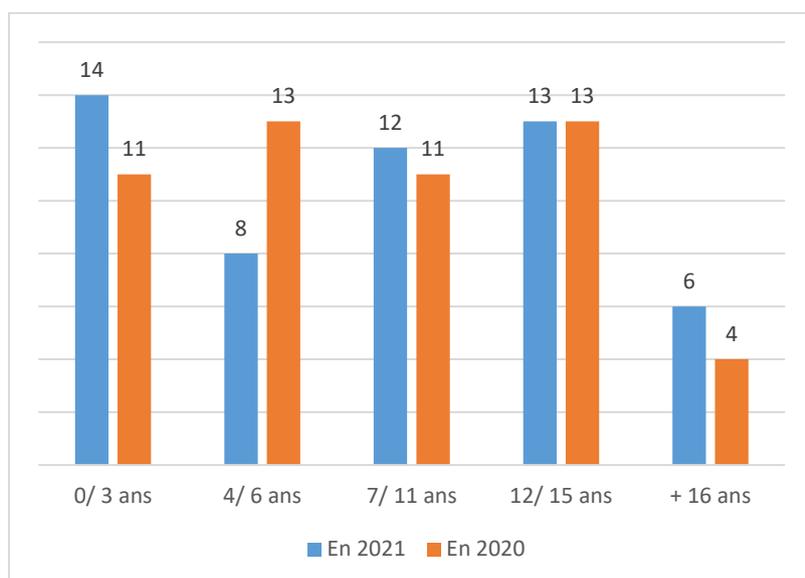
Nous comptons autant de garçons que de filles.

Nous avons accueillis 7 enfants provenant du Centre Départemental de l'Enfance de la Famille et 2 de la Maison d'Accueil Parents/Enfants. Nous accueillons 2 fratries. Pour chacune d'entre elles, une même famille d'accueil a pu les recevoir et ainsi maintenir le lien familial.

La moyenne de durée de placement pour les 7 enfants sortis en 2021 est de 7 ans et 3 mois. Le plus court placement parmi ces 7 enfants est de 2 ans et demi.



### - Répartition des enfants par tranche d'âge

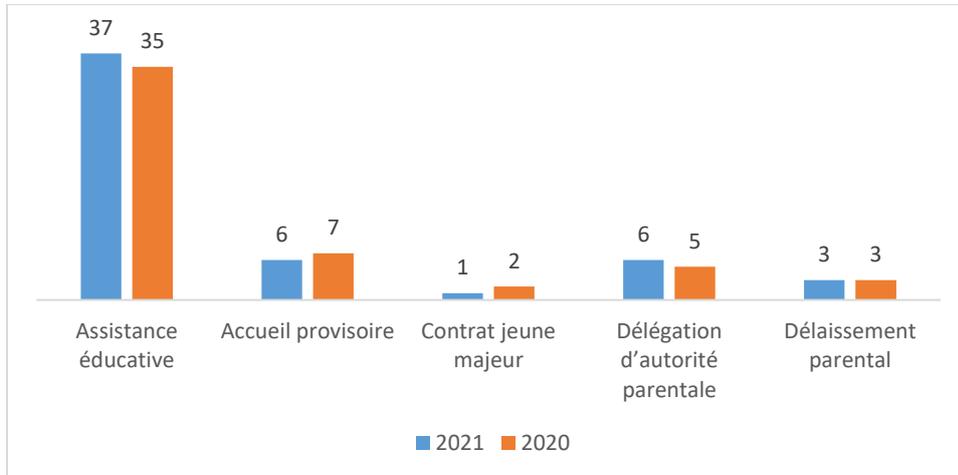


La moyenne d'âge des enfants accueillis à l'admission pendant l'année 2021 est de 3 ans.

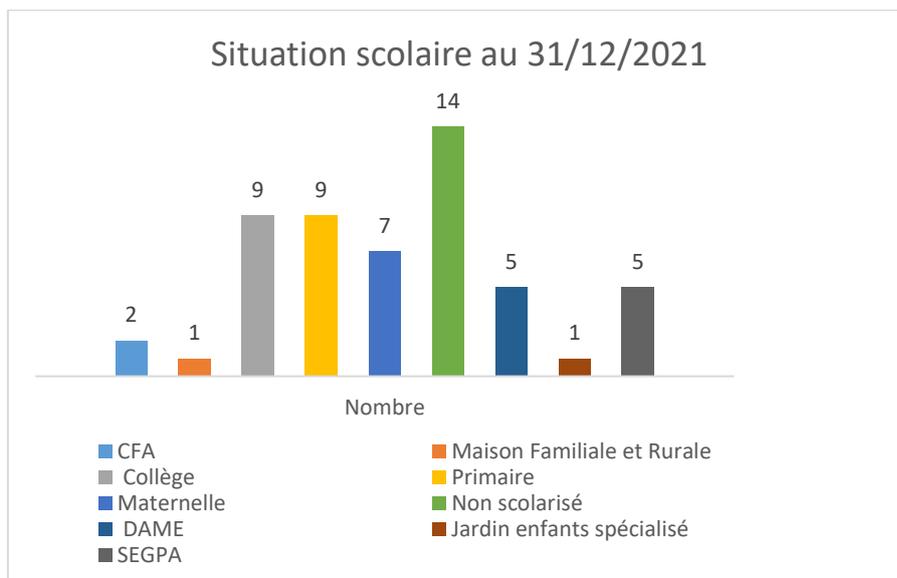
Au 31/12/2021, la moyenne d'âge sur l'ensemble des enfants accueillis est de 8 ans et 4 mois.

22 enfants sont âgés de 0 à 6 ans, soit presque 1 enfant sur 2 et dont 9 fratries.

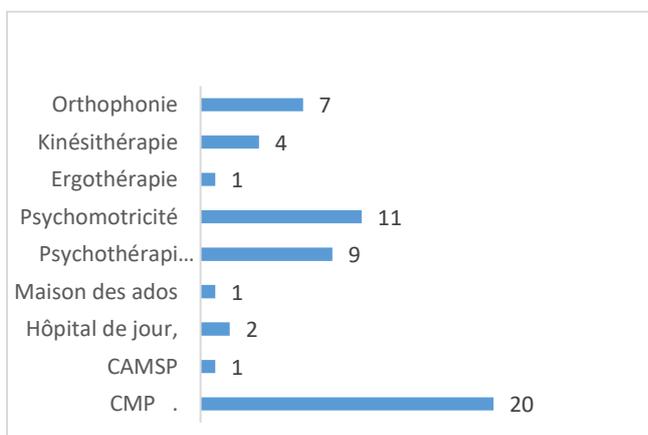
### - Répartition des enfants par type d'accueil et/ou statut



### - Situation scolaire des enfants accueillis au 31 décembre 2021



### - Nature de l'étayage à la prise en charge



22 enfants ont une notification de la MDA (soit 37%).

Certaines prises en charge en libéral viennent pallier l'insuffisance des prises en charge dans le cadre des CMP, DAME, CAMSP...

### **- Motifs de placement des enfants :**

Les motifs de placement restent similaires chaque année, pour autant pour précision en 2020 et 2021 nous avons accueilli à titre permanent 22 enfants pour lesquels nous observons que :

- Tous sont issus de milieux avec des carences affectives et éducatives
- Dont 2 situations familiales avec violences conjugales
- Dont 4 avec des suspicions de maltraitance
- Dont 5 avec des parents ayant des troubles psychiatriques
- Dont 12 avec des parents de moins de 25 ans.

Dans le contexte de la crise sanitaire depuis 2020, les jeunes parents n'ont pas pu avoir accès aux aides dont ils auraient pu bénéficier et la situation s'est dégradée plus rapidement ce qui peut expliquer certains placements.

### **d) Perspectives :**

- Validation et mise en œuvre du nouveau projet de service avec le suivi du COPIL mis en place pour l'élaboration du projet.
- Maintien de notre activité à 50 enfants. La suractivité que nous connaissons doit pouvoir se réguler en 2022 en lien avec le CD 28. A ce jour, nous ne sommes plus sollicités pour des accueils sauf urgence.
- Maintien de l'offre de formation pour le développement de compétences des professionnels.
- Poursuivre les groupes d'expression pour les enfants.

## Espace Rencontre

### a) Missions principales :

L'Espace de Rencontre est un dispositif qui s'adresse à toute situation où l'exercice du droit de visite est interrompu, difficile ou trop conflictuel. L'Espace de Rencontre est missionné pour permettre à un parent, ou autre membre de la famille, d'exercer un droit de visite, reconstruire ou restaurer un lien à son enfant, mettre des mots sur des événements passés qui ont contribué à rompre la relation.

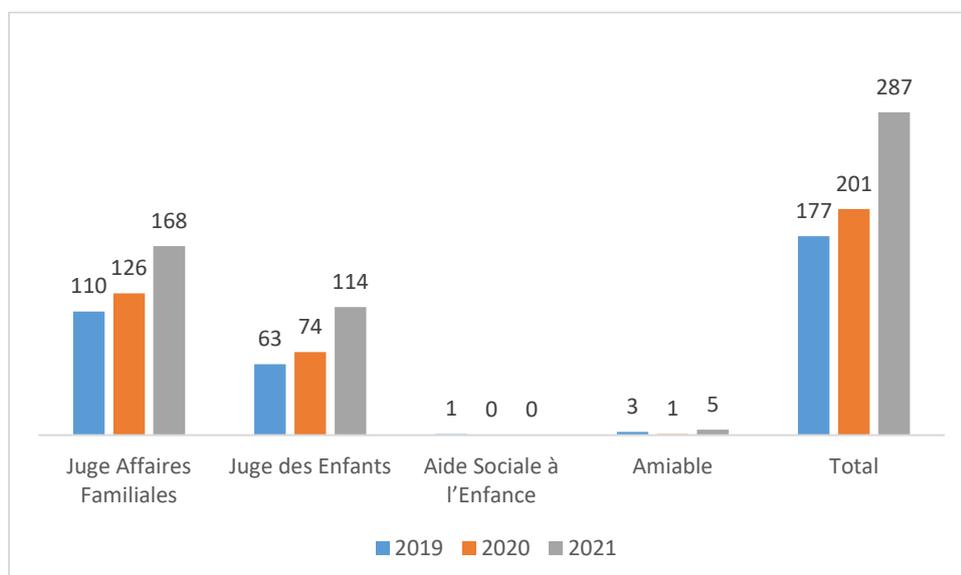
### b) Faits marquants :

- La préparation de la mise en œuvre du nouvel référentiel au 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec l'élaboration du nouveau projet de service et l'actualisation des outils afférents (livret d'accueil, règlement ...). Travail de collaboration avec la CAF, le Tribunal judiciaire de Chartres et la Cour d'Appel de Versailles pour adapter le référentiel à nos pratiques du département dans le cadre de nos conventionnements.

- Une forte reprise de l'activité concernant les visites après une année 2020 au ralenti, de nombreuses situations familiales dégradées suite à la crise sanitaire

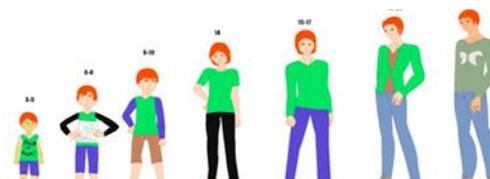
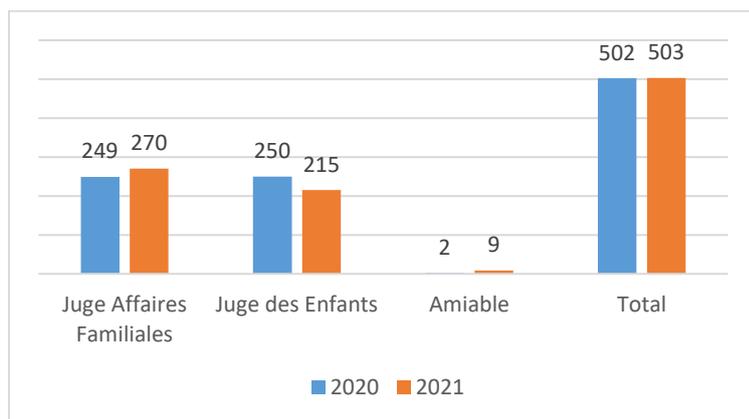
### c) Activité :

#### - Nombre de dossiers traités

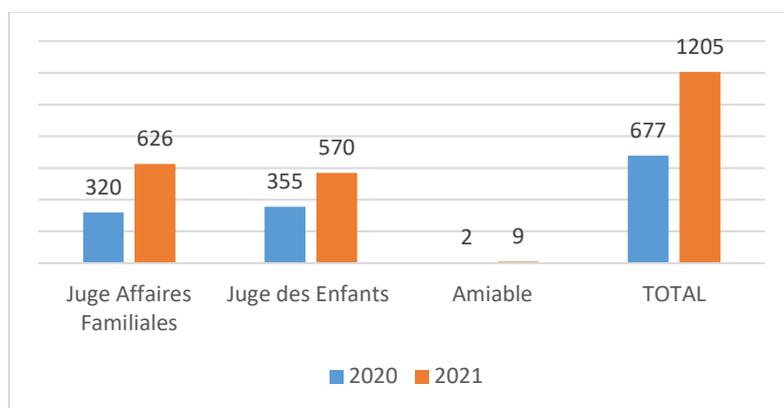


Les dossiers ASE n'apparaissent plus car le Conseil départemental sollicite systématiquement le Tribunal judiciaire pour que l'Espace de Rencontre soit missionné.

## - Nombre d'enfants concernés



## - Evolution des visites de 2020 à 2021



En 2021, l'activité a repris de manière conséquente du fait de l'augmentation de dossiers, mais aussi de la dégradation de situations familiales qui ont conduit les juges à avoir d'autant plus recours à un espace neutre pour l'exercice des droits de visite.

## d) Perspectives :

- Application du nouveau référentiel avec une volonté de promouvoir cette activité auprès de nos partenaires pour échanger de nos nouvelles pratiques et de nos nouveaux outils
- Expérimentation d'une annexe de l'Espace de Rencontre à Dreux pour rendre plus accessible notre service sur le nord du département
- Evaluer les besoins d'extension et de diversification de l'activité notamment en lien avec la Maison d'Arrêt de Chateaudun
- Renforcer la collaboration entre la médiation familiale et l'Espace de Rencontre afin de travailler la conflictualité sous plusieurs angles
- Développement de l'accueil d'une apprentie pour 2022/2023.

## Médiation familiale

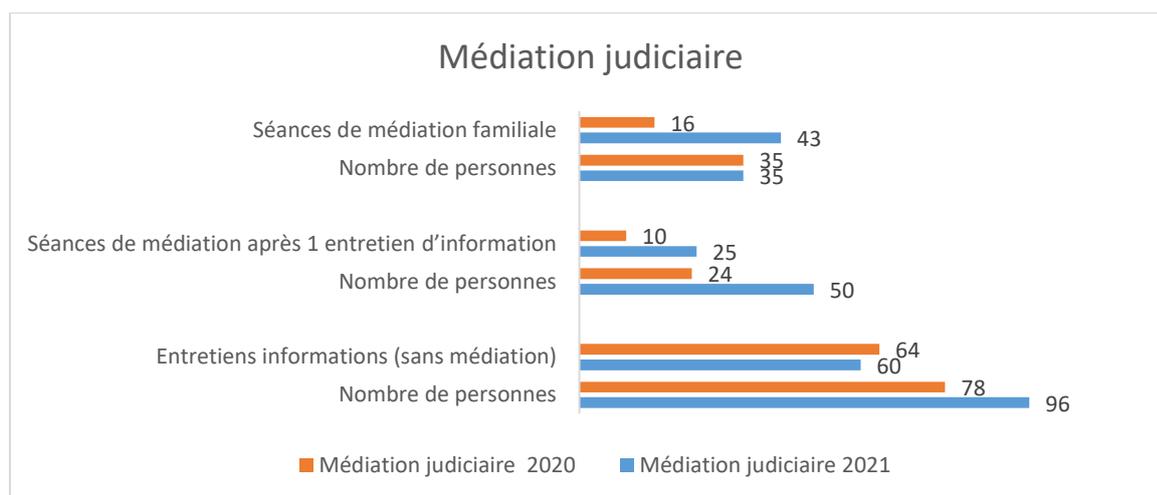
### a) Missions principales :

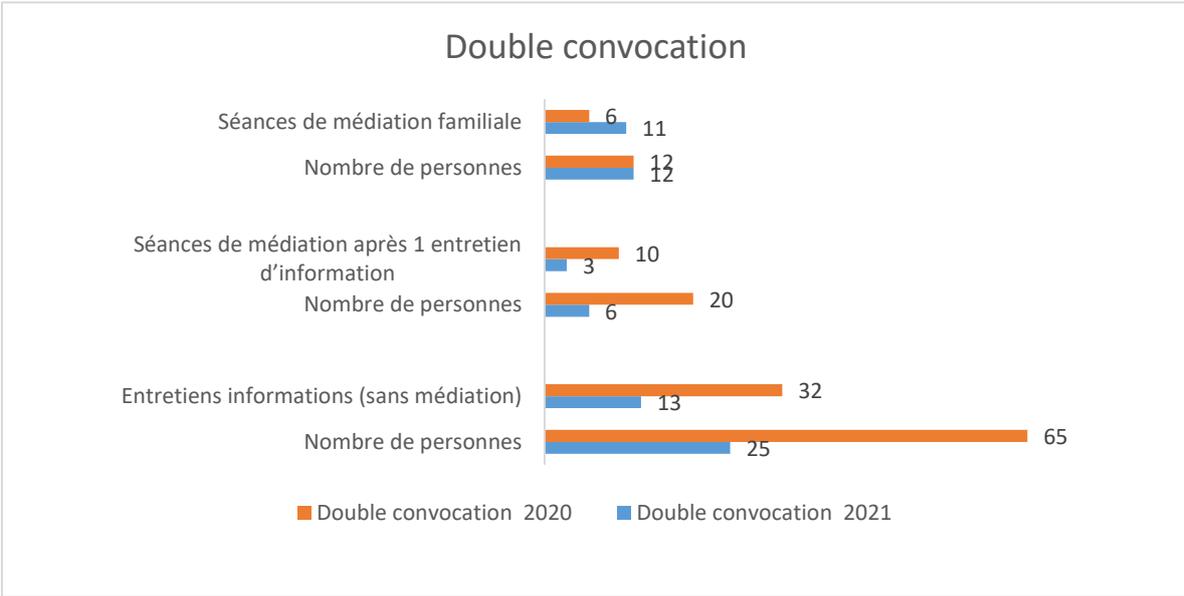
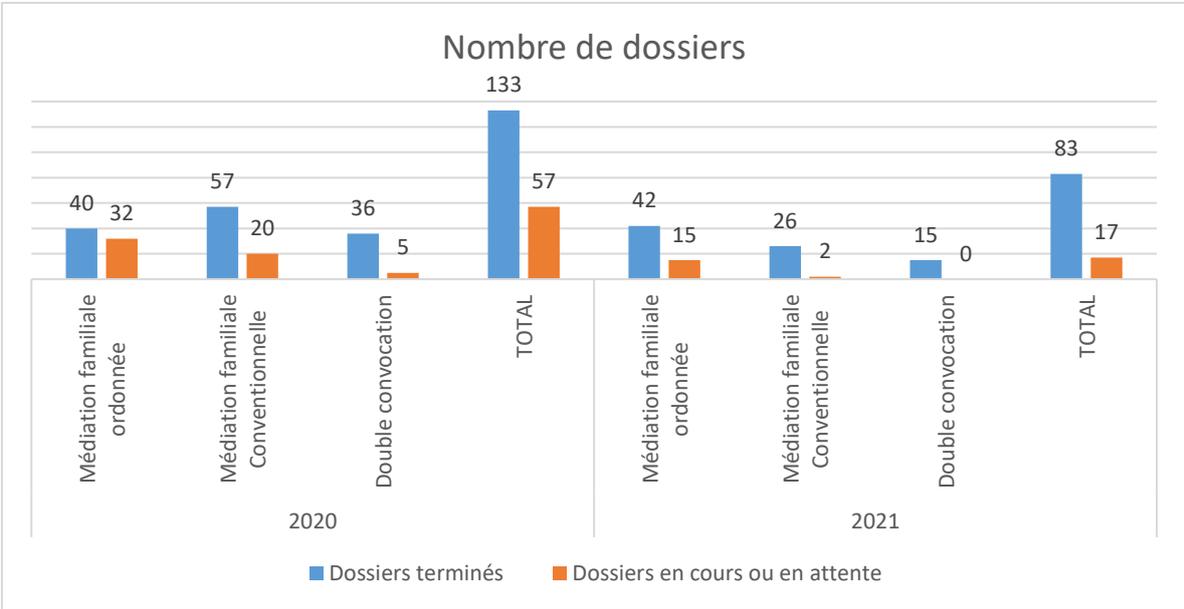
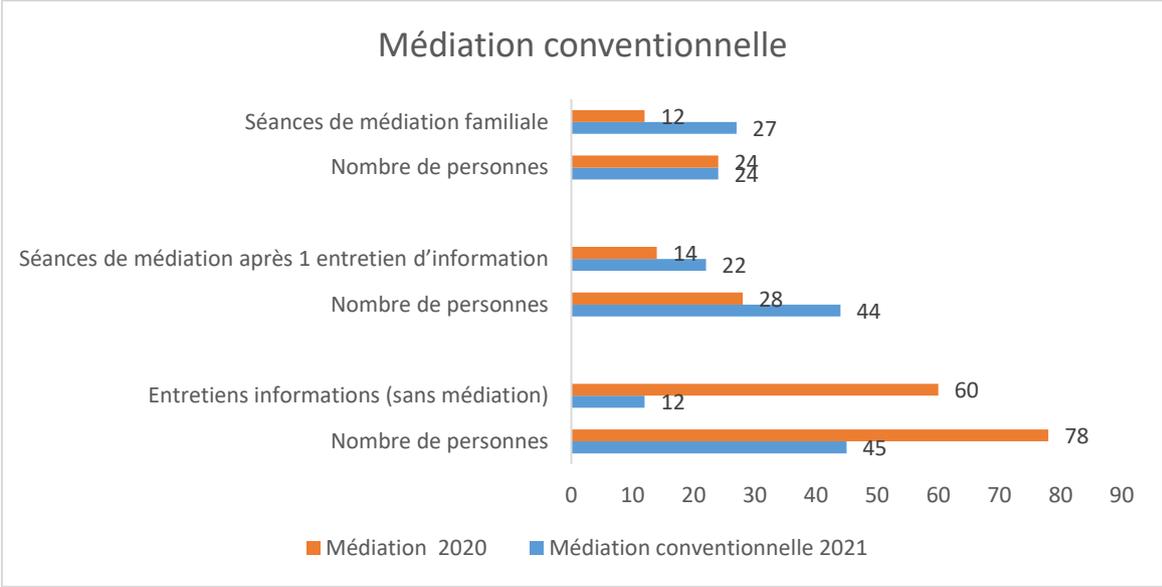
La Médiation Familiale propose un espace d'échange pour les couples ou une famille lorsque le conflit ou la crise provoque une rupture de communication et entraîne une fragilité des liens. La médiation familiale est un processus soutenu par un professionnel qui permet aux membres d'une famille, qui traversent une situation de conflit, d'incompréhension... de se rencontrer et d'aborder ensemble leurs préoccupations afin de prendre des décisions qui les concernent.

### b) Faits marquants :

- Une activité impactée par l'absence de la médiatrice familiale sur plusieurs mois.
- Un travail de collaboration avec le Tribunal judiciaire pour échanger autour de nos pratiques réciproques et être ainsi à l'écoute des attentes de chacun pour faire évoluer nos outils et s'adapter au mieux des besoins des bénéficiaires.
- Une participation à la mise en place d'une borne d'information sur la médiation familiale au Tribunal de Chartres, nouvel outil destiné à promouvoir la médiation familiale.

### c) L'activité au 31/12/2021 :





#### d) Perspectives pour 2022

- Promouvoir l'activité de médiation familiale auprès de nos partenaires et du public, notamment lors de séances collectives d'information
- Renforcer notre travail de collaboration avec le Tribunal judiciaire de Chartres et plus particulièrement les Juges des Enfants en application de la loi du 07/02/2022.
- Reconfigurer l'activité avec deux médiateurs familiaux à mi-temps pour privilégier la continuité de l'activité et diversifier notre offre de médiation (Augmentation des médiations parent/adolescent, développement de l'annexe sur Dreux)

## SERVICE AIDE ET DIALOGUE

Pôle de Jour  
pour  
Adolescents

Pôle  
Mandataires

Pôle Jeunes  
Majeurs

### PÔLE DE JOUR POUR ADOLESCENTS

FICHE D'IDENTITE	
Adresse	35 avenue de la Paix – 28300 LEVES
Mail direction	pole-de-jour@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00209
FINESS	28 000 894 7
Equipe de direction :	Directrice : Christine CÉ
	Cheffe de service : Anne GUET
Catégorie	Accueil de jour – protection de l'enfance
Population accueillie :	Filles et garçons de 12 à 18 ans
Habilitation	Arrêté n°0712160301 du 07/12/2016 à compter du 01/01/2017 pour 15 ans
Autorisation	25 jeunes de 12 à 18 ans.
Ouverture	Ouvert en semaine (hors vacances scolaires)
Dernière évaluation externe	2014

#### a) Missions principales :

Cette mesure éducative est introduite par l'article 22 de la loi réformant la protection de l'enfance (art. L. 222-4-2 du code de l'action sociale et des familles) et par l'article 17 (art. 375-3 du code civil). Elle est conclue avec l'aide sociale à l'enfance ou ordonnée par le juge des enfants.

Le pôle de jour pour adolescents accompagne des jeunes dont un des symptômes repérés est le décrochage scolaire. Le soutien à la fonction parentale est primordial afin d'aider la famille à trouver les ressources dont elle a besoin.

## b) Les faits marquants :

Les demandes d'admission ont augmenté ces derniers mois. Ainsi, depuis mars 2021, nous transmettons chaque semaine une liste d'attente à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Depuis décembre 2021, 10 jeunes sont en attente d'un accueil que ce soit dans le cadre judiciaire ou administratif. Les renouvellements proposés aux inspecteurs territoriaux et aux magistrats sont systématiquement accordés. Les temps d'accueils se poursuivent entre 1 an et 18 mois et ne sont pas sans incidence sur la liste d'attente.

Depuis janvier 2021, l'absence d'une salariée, que nous n'avons pas pu remplacer facilement, a eu un impact sur l'accompagnement des jeunes.

L'arrivée de nouveaux salariés fin 2020 et courant 2021 a nécessité un travail sur la dynamique d'équipe, la cohésion et la cohérence. Ces nouveaux recrutements ont permis de renforcer la pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité au sein de l'équipe.

- **Organisation du premier camp dans l'histoire du PJA**



En juillet 2021, 6 jeunes sont partis avec 4 éducateurs du PJA à Saint-Nazaire sur Charente pendant 3 jours. Ce projet innovant a été porté par l'équipe éducative et construit en lien avec les jeunes et leurs parents. Ce



contexte d'accompagnement permet une réelle complémentarité d'observations pour adapter la relation éducative et les aider en respectant leurs besoins notamment

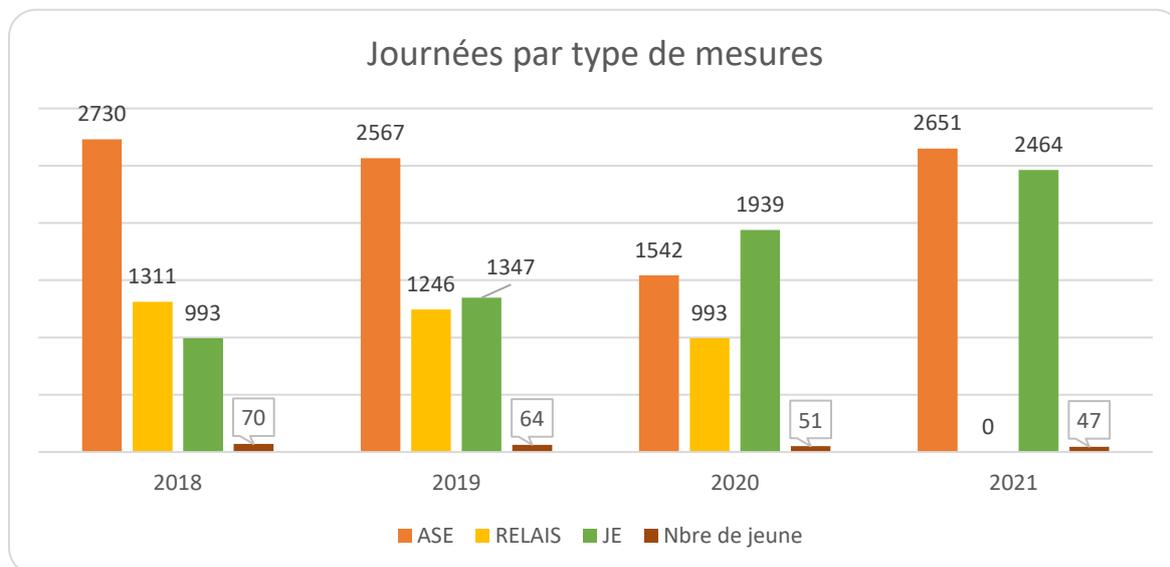
dans le cadre de la vie quotidienne. L'équipe peut ensuite adapter l'accompagnement au sein même du Pôle de jour pour adolescents (bilan éducatif du PJA). L'organisation de camp sera renouvelée en 2022.

- **Mise en place d'un "atelier de rencontres" entre parents**

Depuis juillet 2021 et à raison d'une fois par mois, les parents sont invités à participer à un atelier de rencontre et d'échanges animé par deux éducateurs de l'équipe du PJA. Le jeu « paroles de parents » est utilisé comme support de médiation sur le thème de l'adolescence. Ce temps d'accompagnement regroupe à chaque session entre 6 et 10 personnes.

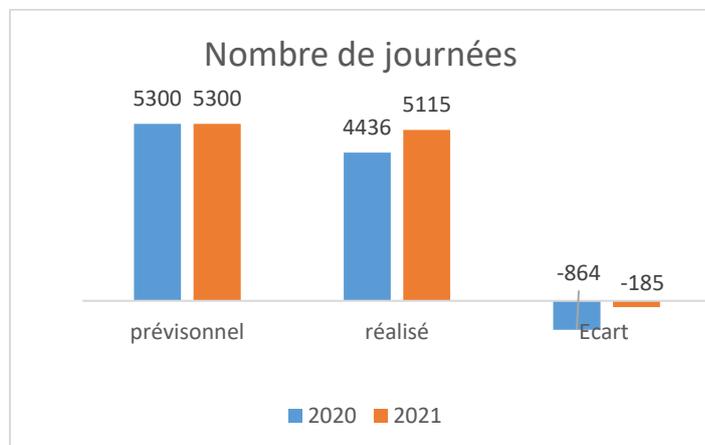
### c) L'activité :

#### - Nombre de journées réalisées (ASE/JE et Classes relais)



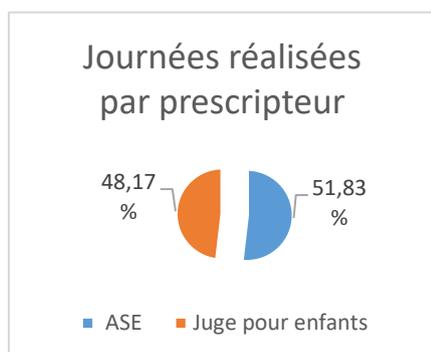
#### - Répartition des journées ASE, JE.

Pour rappel, nous avons appris en septembre 2020 le retrait unilatéral de l'Education Nationale au titre de la classe relais. La fin du dispositif de la classe relais a été actée officiellement par la DSDEN en février 2021.



Un travail important a été mené afin de développer le dispositif d'accueil de jour dans le cadre de la protection de l'enfance en valorisant notamment l'accompagnement à la fonction parentale et ainsi répondre au mieux aux besoins des jeunes accueillis.

Cette démarche auprès de l'ensemble des acteurs du territoire eurélien a favorisé les demandes d'accueils de l'ASE sous la forme d'un accueil de jour.

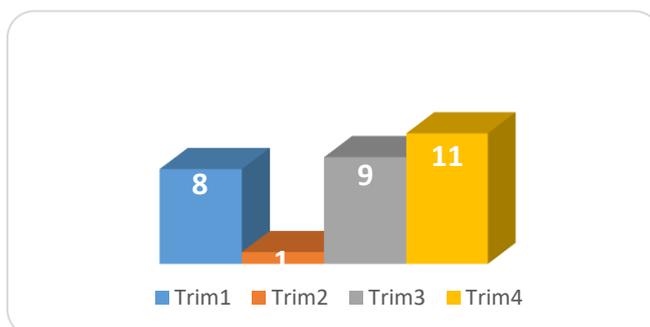


### - Effectifs :

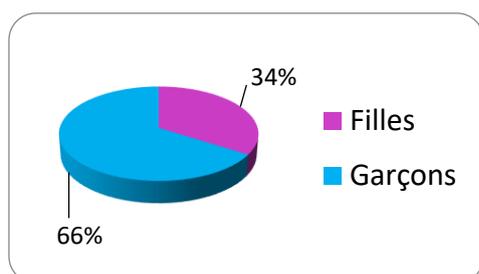
- Nombre de jeunes accueillis au cours de l'année 2021
- Nombre de jeunes accueillis en 2020 jusqu'en 2021
- Nombre d'entrées en 2021
- Nombre de sorties en 2021

47
18
29
21

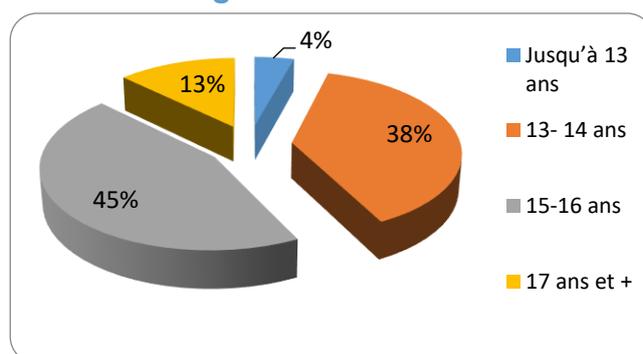
### - Nombre de jeunes accueillis par trimestre



### - Genre (fille/garçon)

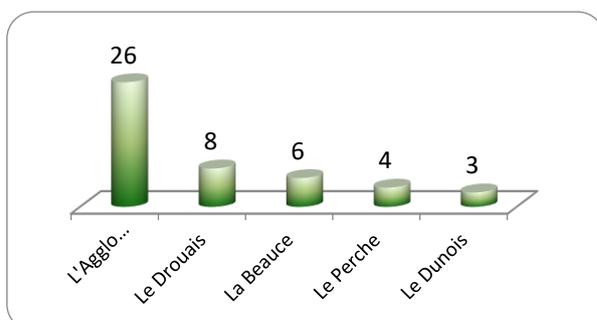


### Age à l'admission en 2021



Sur l'ensemble de l'année 2021, l'âge moyen à l'admission au Pôle de jour pour adolescents est de 16 ans et 3 mois. La part de garçons est toujours plus importante.

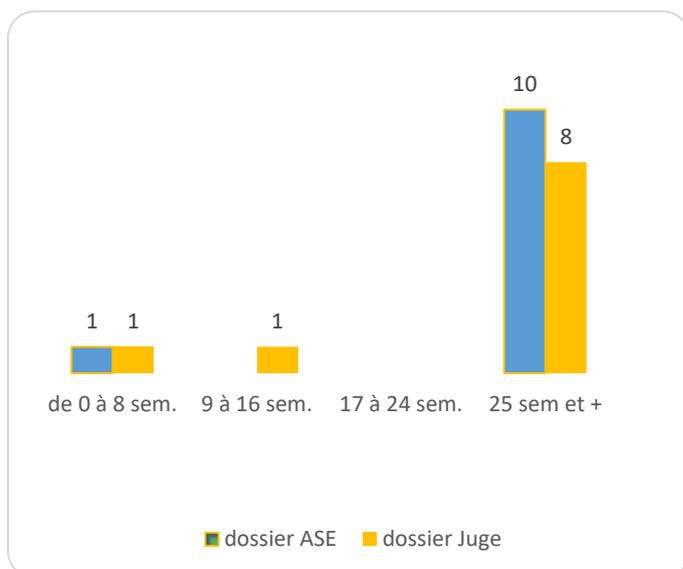
### - Secteur et territoire



Les jeunes concernés vivent essentiellement dans l'agglomération chartraine. L'accès par les transports en commun leur est favorable.

Pour autant, des jeunes de l'ensemble du territoire eurélien peuvent être accueillis.

### - Durée moyenne de la mesure

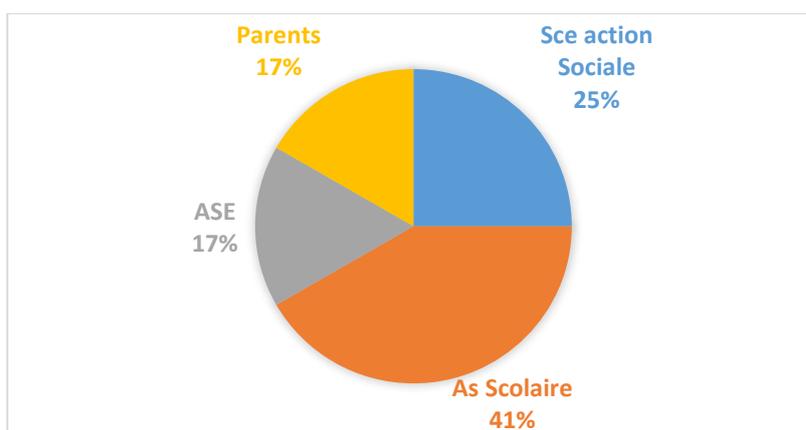


21 adolescents sont sortis du dispositif entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2021. Une distinction sur la durée de l'accompagnement selon la nature du dossier est nécessaire :

- Jugement en assistance éducative, mesure d'accueil de jour : le plus souvent 1 an.
- Pour les autres situations dans le cadre administratif, le Pôle de jour propose et gère en accord avec l'inspecteur territorial du Conseil départemental la durée de l'accueil et les prolongations (6 mois renouvelables).

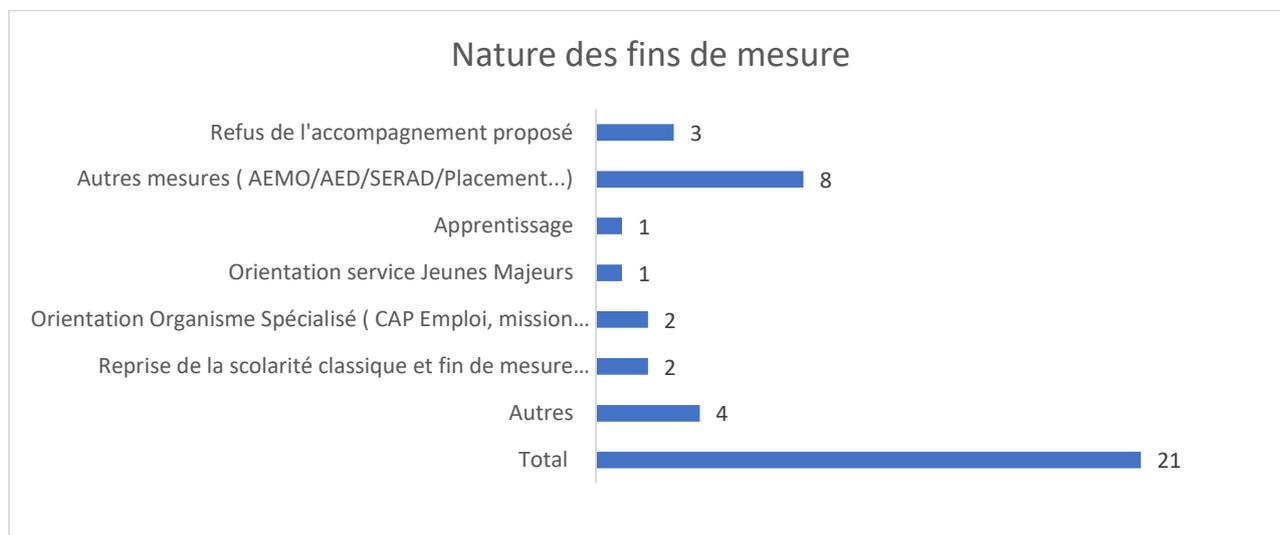
Malgré une volonté forte de diminuer les temps d'accueil, les situations des jeunes nécessitent un accompagnement éducatif long. Le rapport à l'institution scolaire, la confiance en l'adulte, en soi, le rapport à la Loi, sont autant de problématiques qui demandent une adaptation et du temps. L'âge moyen lors de l'admission montre que le Pôle de jour pour adolescents intervient clairement dans la protection comme une alternative au placement, et non dans le cadre préventif.

### - Origine de la saisine des dossiers ASE



## - Les fins de mesure

21 jeunes ont quitté le Pôle de jour pour adolescents en 2021 ; 10 étaient accueillis dans le cadre judiciaire et 11 dans le cadre administratif.

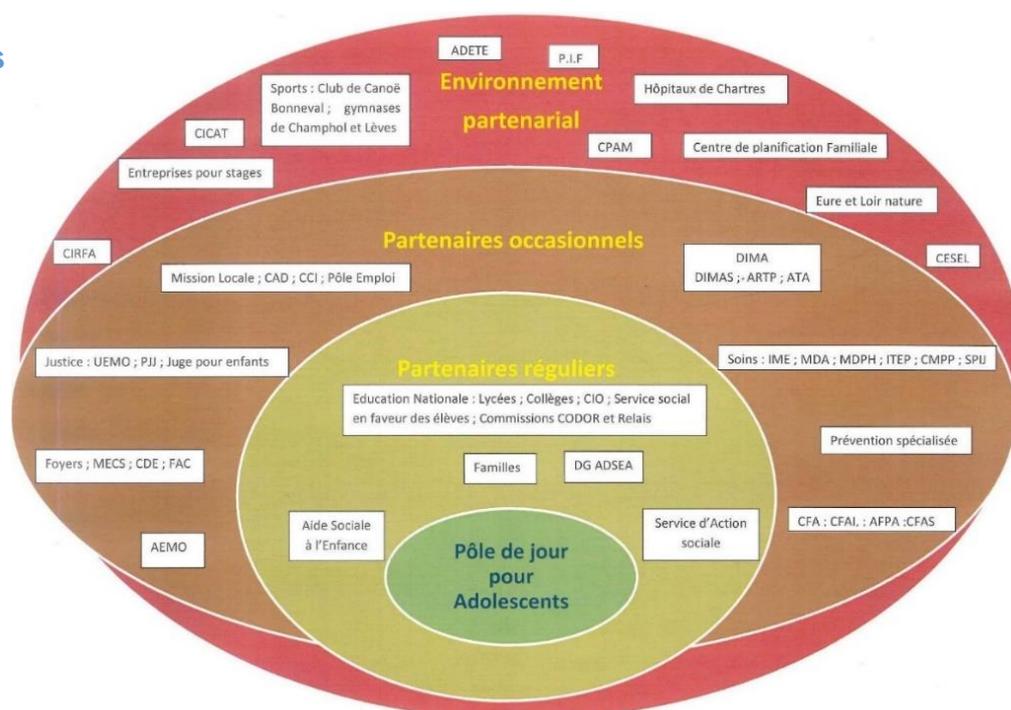


Le Pôle de jour a communiqué trois informations préoccupantes à l'ASE pour transmission au Procureur de la République. Le juge des enfants a été saisi systématiquement (1 MJIE, 1 AEMO et une mesure de placement éducatif).

Les juges des enfants ont ordonné deux fins de mesure pour impossibilité d'intervention et ont suivi nos préconisations concernant 4 jeunes (3 mesures de placement dont 1 TDC, une mesure d'AEMO renforcée, 1 MJIE).

4 mesures éducatives au PJA ont pris fin du fait de la majorité et une AED Jeune majeure a été préconisée et aujourd'hui n'est pas contractualisée malgré l'accord de principe de l'ASE.

## - Les partenaires



#### **d) Les perspectives :**

##### **- Eco-Pôle**

Le Pôle de jour pour adolescents développe l'accompagnement des jeunes au respect de l'environnement et s'associe à Soli-bio pour proposer une collaboration dans le cadre de l'Eco-pôle. L'atelier cuisine proposé dans le cadre de l'Eco-pôle sera bénéfique aux jeunes accueillis et à leurs parents dans le cadre de l'accompagnement proposé au PJA. Par ailleurs, nous convenons de la possibilité d'organiser des stages découverte au sein de l'Eco-pôle pour les jeunes du PJA dans le cadre de la découverte des métiers, et l'insertion scolaire et/ou professionnelle. Un premier projet a été mené à l'automne 2021 dans la création collaborative de compost pour les cuisines de Soli-bio. Les objectifs suivants ont été atteints :

- Sensibiliser les jeunes au respect de l'environnement et à l'écologie
- Favoriser les rencontres et le partage d'expérience entre les jeunes et les salariés de Soli-bio (en insertion professionnelle)
- Concevoir ensemble un projet en lien avec l'écologie et l'environnement.
- Ateliers cuisine.

##### **- Démarche d'amélioration continue de la qualité**

Le Pôle de jour pour adolescents s'inscrit pleinement dans la démarche d'amélioration continue de la qualité. Un travail a été mené entre le chargé de mission de l'ADSEA 28 et la cheffe de service du PJA début 2021 et des fiches action ont été formalisées retraçant ainsi le travail mené au sein du service en concertation avec l'équipe, les jeunes, les familles et les partenaires.

En 2022, la réactualisation du projet de service 2023-2027 va être initiée dans la continuité de cette démarche.

## SERVICE AIDE ET DIALOGUE

### Pôle Mandataires

FICHE D'IDENTITE	
Adresse	9 boulevard Clemenceau – 28000 CHARTRES
Mail direction	Pole-mandataires@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00 209
FINESS	28 000 575 2
Equipe de direction :	Directrice : Christine CÉ
	Cheffe de service : Noémie CLERMIDY
Catégorie	mesures de protection juridique auprès de majeurs (Tutelle, curatelle, sauvegarde de justice)
Population accueillie :	Prise en charge d'un public jeune (majoritairement âgé entre 18 et 35 ans).
Autorisation	arrêté d'autorisation pour 15 ans en date du 27/09/2010
Capacité	130 mesures
Ouverture	Toute l'année (du lundi au vendredi)
Dernière évaluation externe	2014

#### a) Les faits marquants :

L'année 2020 a été une année exceptionnelle. Le Pôle Mandataires s'est mobilisé pour répondre quasi uniquement à notre mission première de protection. Toute notre énergie est allée vers les usagers en essayant de remplir notre mission le mieux possible dans des conditions particulières. La gestion de la crise a eu pour conséquence une mise au ralenti de l'activité des juridictions, des administrations et des établissements médico-sociaux.

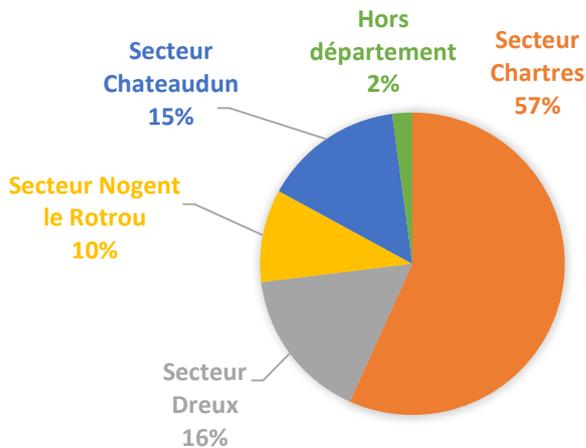
En 2021, la reprise normale de l'activité a engendré une charge de travail supplémentaire avec le traitement des retards dans la gestion courante des dossiers et un flux entrée/sortie mesures important au niveau du tribunal.

Cette année, une salariée a été en arrêt long pour maladie et non remplacée.

En 2021, l'ADSEA 28 a adhéré à la FNAT. Cette adhésion permet à notre petit service d'échanger, de s'informer, de s'enrichir et de ne pas rester isolé.

**b) L'activité :**

**- Répartition géographique des mesures :**



Le service peut intervenir sur l'ensemble du Département.

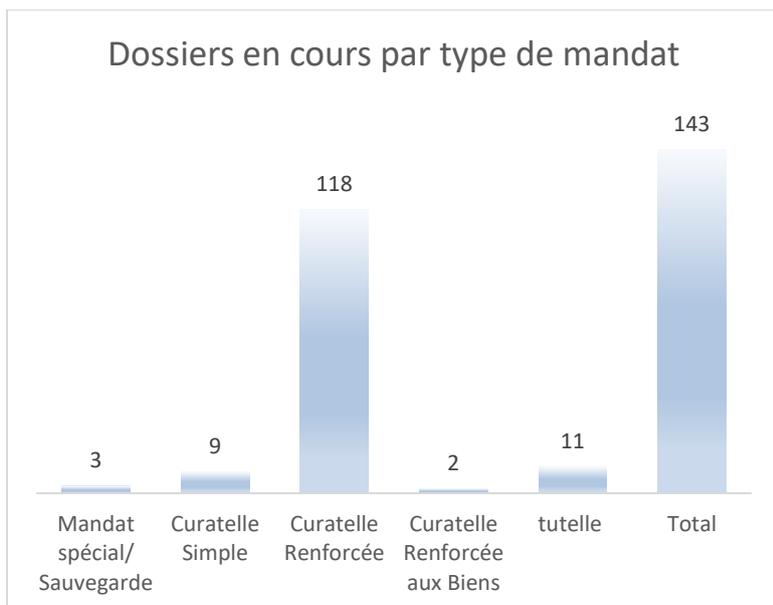
Le champ d'intervention du Pôle Mandataires recouvre 4 grands secteurs :  
Le secteur de Chartres, le secteur drouais, le Dunois et le Perche.

Une large moitié des mesures se situe à Chartres et ses alentours.

**- Evolution du nombre de mesures :**

2019	2020	2021
138	131	143

**- Nombre de mesure par type de mandat en 2021 :**



82% des mesures gérées par le service sont des mesures de curatelle renforcée.

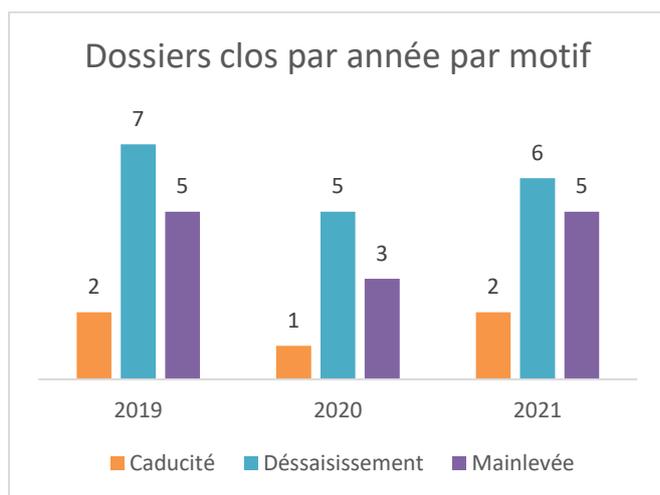
Cette mesure d'accompagnement, dont la gestion administrative et financière est un outil au service de la personne et de son autonomie, demande une grande mobilisation des professionnels.

## - Flux de mesures



Nous observons une augmentation des entrées et des sorties de mesures par rapport à l'année 2020, ce qui a eu pour conséquence un surcroît de travail de l'équipe.

## - Sorties

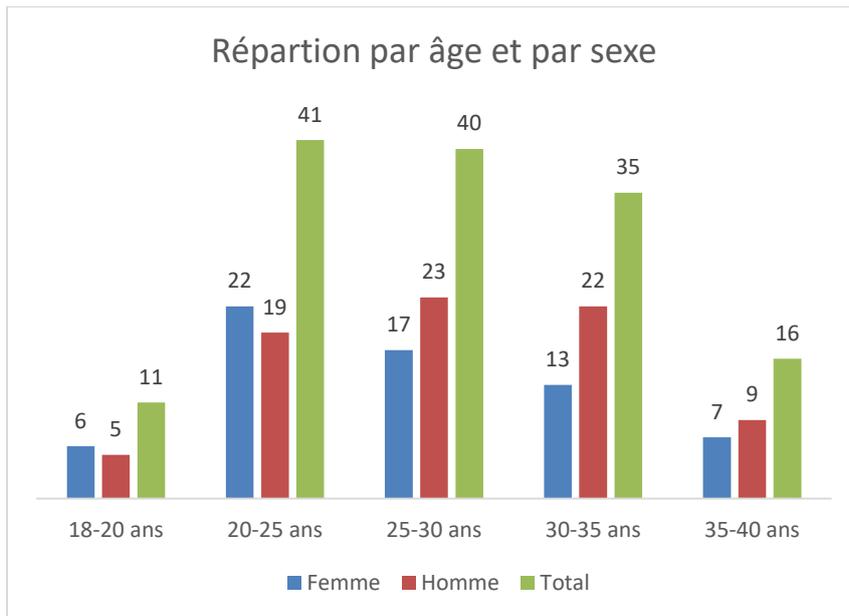


En 2021, nous avons comptabilisé 13 sorties contre 9 en 2020.

En majorité, les mesures ont pris fin par la décharge de la mesure impliquant un changement de service mandataire liées à un déménagement hors du Département.

L'autre principal motif est la mainlevée de la mesure de protection lorsque la personne a acquis suffisamment d'autonomie et est en mesure de gérer seule ses intérêts.

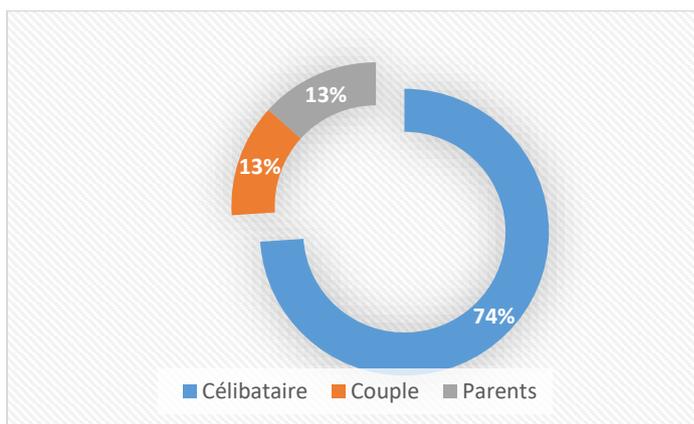
## - Caractéristiques de la population



Nous pouvons observer une forte augmentation des mesures prononcées aux 18 ans de la personne. Il s'agit, pour la majorité, de nouvelles mesures attribuées par les tribunaux durant l'année 2021.

Les moins de 30 ans représentent près de 62% de notre public, ce qui reste stable par rapport à l'année précédente.

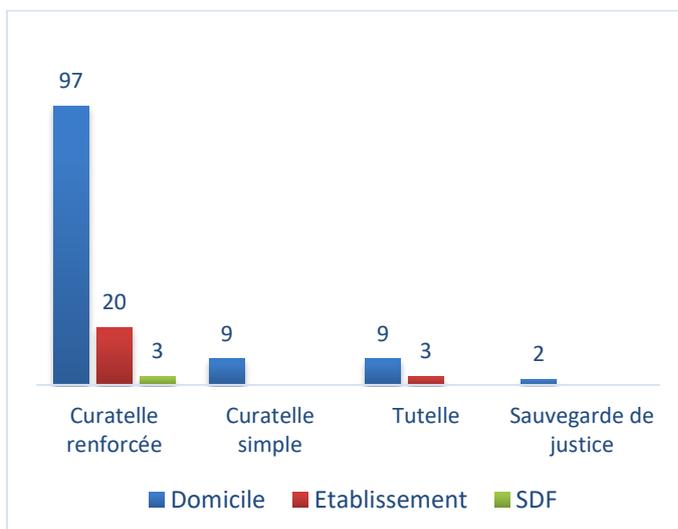
## - Situation Familiale



74% des majeurs protégés que nous suivons sont célibataires.

13% ont des enfants dont plus de la moitié bénéficient d'un dispositif de protection de l'enfance.

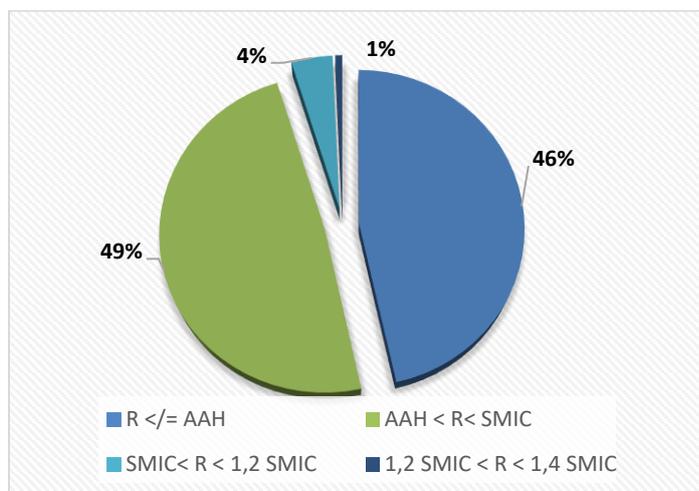
## - Lieu de vie



En 2021, plus de 80% des majeurs protégés vivent dans un logement dit autonome.

Des services comme les SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) ou les SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) peuvent intervenir.

## - Ressources financières



90 % des personnes suivies vivent avec des ressources en dessous du SMIC (soit 14 773€ net /an au 31/12/2021).

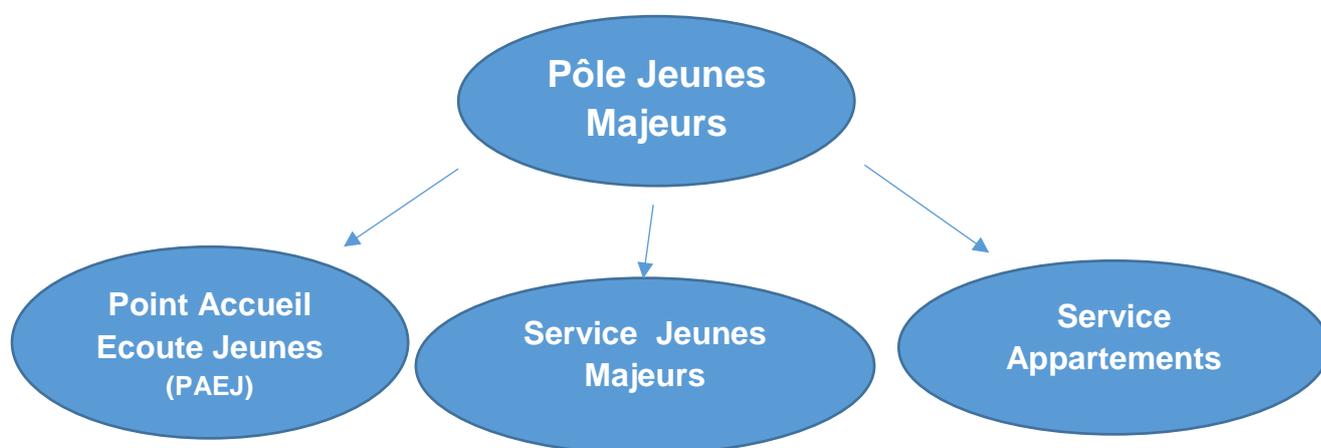
Près de la moitié ne perçoivent que l'AAH.

### d) Perspectives 2022 :

Nous sommes toujours dans la dynamique d'atteindre 154 mesures. Nous souhaitons développer la partie accueil téléphonique et physique avec l'embauche d'un agent d'accueil à mi-temps. Cela permettrait de libérer l'assistante mandataire de ces tâches et dégager du temps consacré aux délégués Mandataires.

Nous souhaitons également entamer une réflexion sur la participation des majeurs à leur mesure de protection avec la mise en place de groupe d'expression.

## SERVICE AIDE ET DIALOGUE



FICHE D'IDENTITE			
Adresse	9 boulevard Clemenceau – 28000 CHARTRES		
Mail direction	aide-et-dialogue@adsea28.org		
SIRET	775 575 699 00209		
Direction	Directrice : Christine CÉ		
Ouverture	Toute l'année jours ouvrables		
Dernière évaluation externe	2014		
	PAEJ	Service Jeunes Majeurs	Service Appartements
Catégorie	Accueil et d'accompagnement pour les jeunes en demande d'écoute et de soutien éducatif.	Accompagnement à l'insertion sociale, scolaire et professionnelle	Hébergement en appartements diffus (bailleurs sociaux et privés)
FINESS	28 000 895 4	28 000 895 4	28 000 893 9
Population accueillie	Adolescents et jeunes adultes de 12 à 25 ans	Adolescents et jeunes adultes de 17 à 21 ans	13 places pour des jeunes de 18 à 21 ans en contrat jeune majeur
Autorisation	Convention CAF	Courier CD28 du 22/06/2016 : renouvellement d'autorisation pour 15 ans au 1er janv. 2017	Arrêté n°1004190053 du 10/04/2019 à compter du 01/01/2017 pour 15 ans

## - Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)

Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) est la porte d'entrée pour tous les jeunes qui se présentent ou qui appellent pour rencontrer un éducateur en premier entretien.

A l'issue de cette prise de contact, le jeune peut être orienté vers un dispositif de droit commun ou revenir pour un deuxième entretien où sa demande fera l'objet d'un accompagnement ponctuel dans différents domaines : accès aux droits, santé, scolarité, insertion professionnelle, loisirs...

Un troisième entretien vise à finaliser la demande du jeune vers la réalisation de son projet qui fera l'objet d'un contrat d'accompagnement.

## - L'accompagnement socio-éducatif de proximité

En référence à l'article L222-5 du CASF, un accompagnement est proposé aux jeunes pris en charge par l'ASE et devenus majeurs (- de 21 ans) qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisants : il s'agit du contrat jeune majeur (CJM) avec hébergement ou sans hébergement.

Le jeune formule cette demande de CJM auprès de l'ASE, qui par délégation du Président du Conseil départemental, décide de la prise en charge et établit un contrat incluant un hébergement, une aide financière et un accompagnement éducatif.

Dans ce cadre, le service élabore avec le jeune un contrat d'accompagnement qui engage les parties prenantes à la réalisation des objectifs mentionnés dans le CJM déclinés en objectifs opérationnels et évalués régulièrement.

Hors CJM, le jeune peut bénéficier à sa demande d'une aide aux jeunes majeurs (AJM). Négociée avec le service et contractualisée par écrit, elle engage les parties prenantes à la réalisation des objectifs élaborés au fur et à mesure avec le jeune sur la base d'une relation de confiance.

### a) Les faits marquants :

Peu d'actions collectives réalisées car nos locaux sont trop petits au vu des jauges COVID.

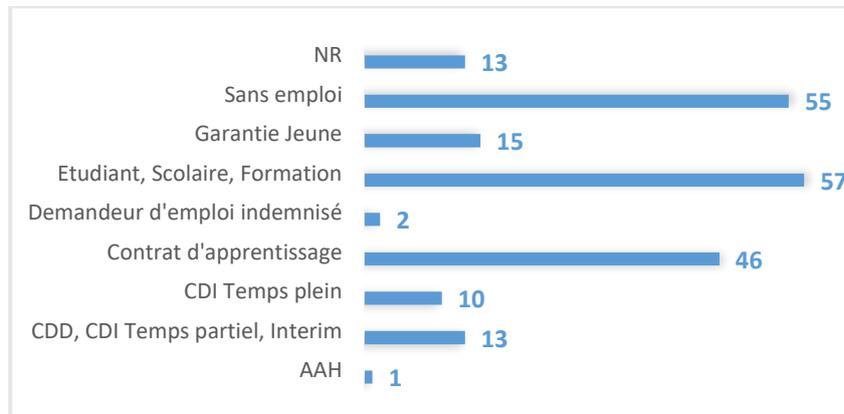
3 activités ont cependant pu avoir lieu :

- Aide à la déclaration d'impôt,
- Préparation à un entretien d'embauche,
- Groupe d'expression.

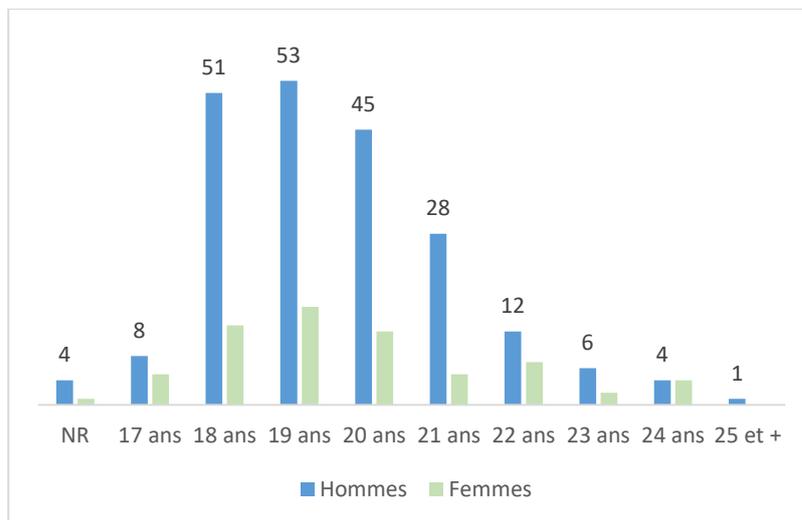
Plusieurs réunions d'information collectives ont été réalisées en extérieur sur les emplois et contrats de professionnalisation possibles dans les métiers de l'industrie et le BTP via nos partenaires (Pôle Emploi, GEIQ BTP).

## b) L'activité :

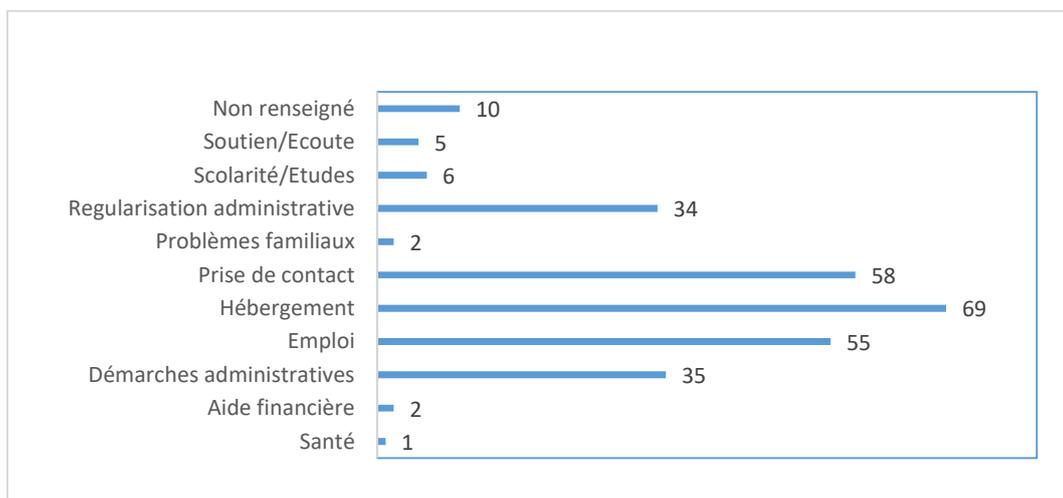
### - Situation des jeunes accueillis au PAEJ - porte d'entrée du service PJM



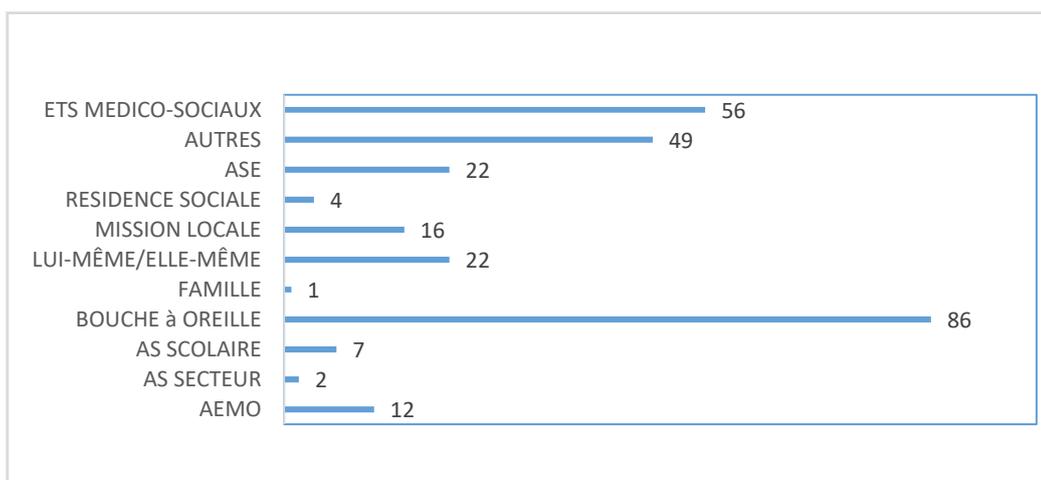
### - Répartition par tranche d'âge



### - Motif de la première demande du jeune



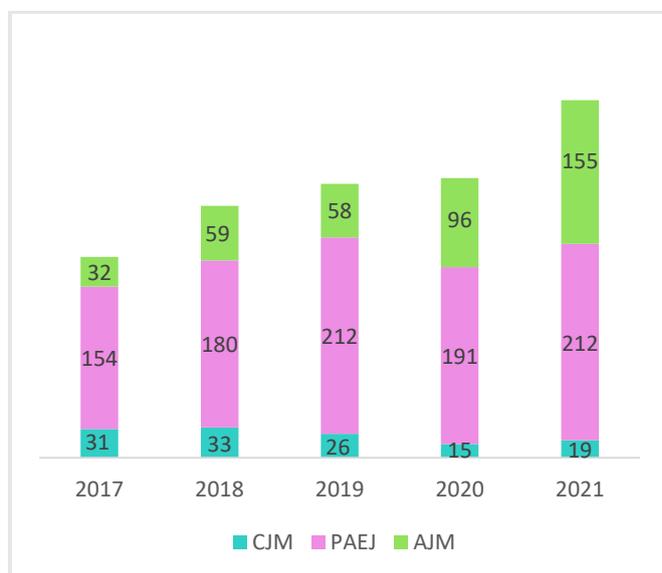
## - Qui les oriente ?



Le public est principalement constitué de jeunes sortant de l'ASE (limite d'âge, fin de mesures, refus ou absences de mesures à la majorité), de la PJJ, d'établissements sociaux-médico-sociaux, orientés par les travailleurs sociaux et par les jeunes entre eux.

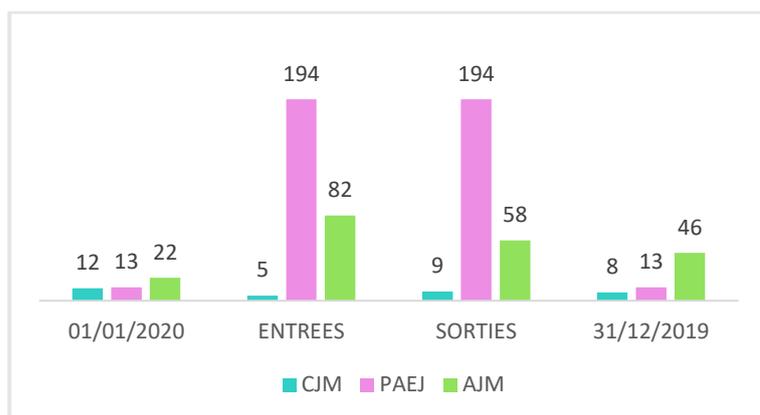
Le PJM est également sollicité par des partenaires (COATEL, RJA, FJT, CCAS, Missions locales, Education nationale, etc.) qui ne disposent pas des compétences ou des moyens pour accompagner ces jeunes et qui sont démunis face aux problématiques des jeunes qui se complexifient.

## - Progression des accueils depuis 2017 au PJM

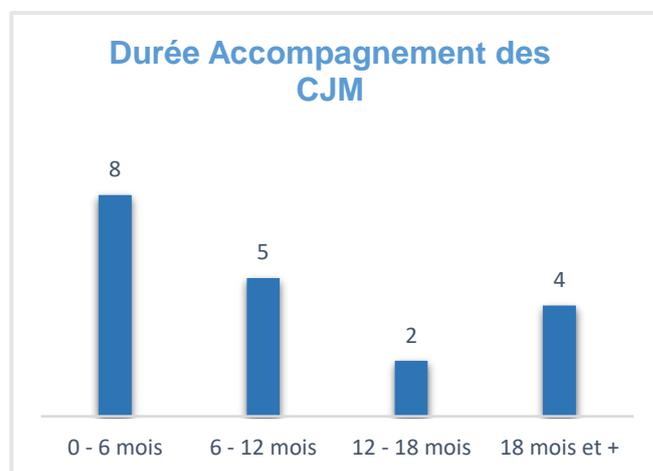
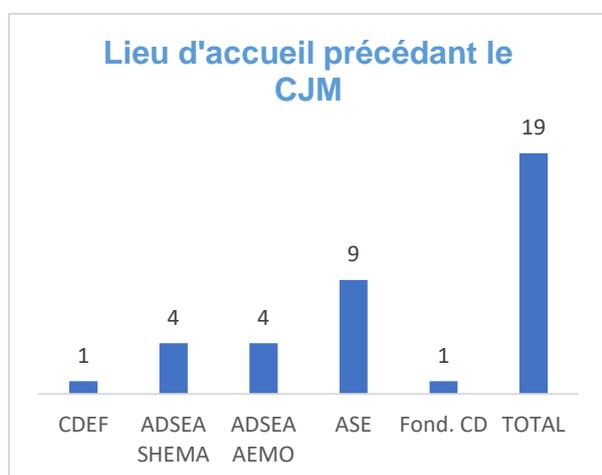


Le nombre de personnes bénéficiant d'une aide aux jeunes majeurs ou d'un contrat jeune majeurs sont en progression constante depuis plusieurs années et démontrent un besoin réel d'accompagnement de ces jeunes adultes pour assurer leur intégration sociale ou professionnelle.

## - Entrées et sorties du PJM



## - Caractéristiques des jeunes faisant l'objet d'un Contrat Jeune Majeur (CJM)



A la demande du Conseil départemental, nous avons accueilli sur le deuxième semestre de l'année 2021 des mineurs âgés de plus de 16 ans.

Les besoins sur le territoire d'Eure-et-Loir touchent de plus en plus de jeunes.

### c) Les perspectives 2022 :

Le Conseil d'administration a validé en décembre 2021 un projet de fusion des dispositifs "MNA et "Appartement" durant l'année 2022, pour répondre aux besoins des jeunes et du territoire.

## SERVICE D'ACCROCHAGE ET DE MOBILISATION DES INVISIBLES

FICHE D'IDENTITE	
Adresse Direction	35 avenue de la Paix – 28/300 LEVES
Mail direction	sami@adsea28.org
SIRET	775 575 699
FINESS	Non ESSMS
Equipe de direction :	Directrice : Christine CÉ
	Coordinateur : Jean-Yves SERRÉ
Catégorie	« Aller vers » des "NEETS" : jeunes ni en étude, ni en emploi ou formation
Population accueillie :	Filles et garçons de 15 à 29 ans
Habilitation	03/12/2019 au 31/12/2021
Autorisation	Appel à projet
Particularité	Camion aménagé et connecté – Pas de locaux
Dernière évaluation externe	Non soumis

### a) Missions principales :

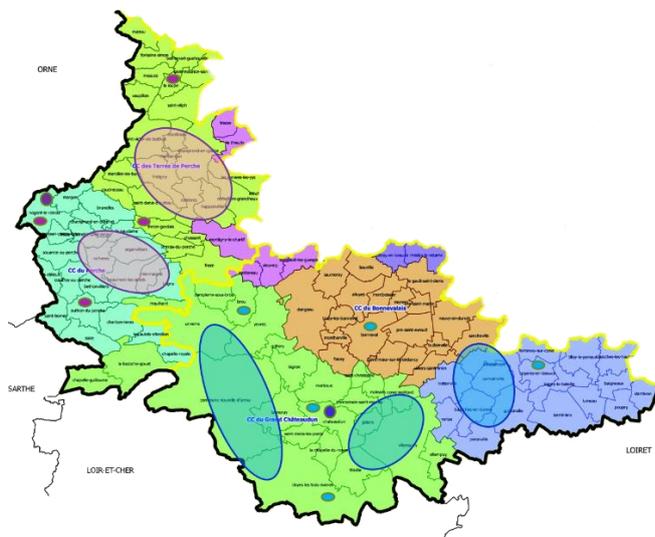
La mission générale du service est de repérer et mobiliser les publics dits "invisibles" et en particulier les plus jeunes d'entre eux. Plus particulièrement,

- **1er objectif sur la durée totale du projet** : repérer sur 24 mois 300 jeunes par la démarche de "aller vers".
- **2ème objectif** : 100 jeunes "raccrochés" à travers les différentes actions que nous proposerons.
- **3ème objectif** : permettre à 80 jeunes d'accéder à un parcours d'intégration sociale et/ou d'insertion professionnelle.

### - La zone d'intervention :

Le territoire, essentiellement rural concerne les arrondissements de Châteaudun et de Nogent le Rotrou. Il est composé de 114 communes et représente environ 95300 habitants. 13300 jeunes de 15 à 29 ans sont recensés dont 8600 en Zone de Redynamisation Rurale et 480 en Quartiers Politique de la Ville.

La Mission Locale Ouest et Sud (MILOS) qui intervient sur ce territoire a été en 2018, en contact avec 1354 jeunes dont 757 en ZRR et 160 en QPV. Parmi eux, 538 étaient des nouveaux accueillis, dont 272 en ZRR et 46 en QPV.



En accord avec la mission locale, nous avons mis en évidence des zones cibles, représentées sur formes d'ellipses sur la carte, sur lesquelles porter notre attention, du fait de leur éloignement des lieux de permanences des différents services publics. Cet isolement géographique laissait supposer que les jeunes vivant dans ces lieux connaissaient un isolement plus important et devaient faire l'objet d'une attention particulière.

### b) Les faits marquants :

- La crise sanitaire depuis le début de l'année 2020 a particulièrement perturbé le démarrage et le déroulement du projet SAMI. Nous nous sommes retrouvés dans la situation paradoxale qui voulait que le fondement même de notre pratique, l'aller-vers, se heurtait aux diverses interdictions de sorties et de déplacements des populations.
- Nous avons aussi le souhait et l'ambition de participer à de nombreuses manifestations rassemblant du public jeune en particulier, telles que des festivals d'arts culturels, des tournois sportifs, des fêtes de villages.... mais toutes ces initiatives ont été supprimées ce n'est qu'au mois de juillet 2020 que nous avons connu une petite reprise.
- Nous avons développé notre présence sur les réseaux sociaux et par visio conférence mais la présence physique, les déambulations, les moments partagés ne pourront en aucun cas être remplacés.

Du fait de toutes ces contraintes, le temps nécessaire aux actions d'accrochage n'a pas été suffisant.

### Manifestations collectives sur 2020 et 2021 :

- 6 "ChokoCho" ont eu lieu durant l'hiver dans 6 villages du territoire. Nous nous installons dans les lieux stratégiques et proposons une boisson chaude et des crêpes. 10 jeunes ont été repérés durant ces actions et 10 jeunes avec lesquels le lien s'est renforcé.
- Tous les deux mois, nous organisons des temps conviviaux autour d'un goûter avec des jeunes accrochés. Cela leur permet de se rencontrer. Ces moments ont concerné 20 jeunes.
- 1 soirée jeux vidéo en partenariat avec le FJT sur un QPV. 15 jeunes concernés.
- 6 après-midi ou soirées numériques : moments conviviaux qui permettent aux jeunes d'échanger sur leurs connaissances du numérique, leur manière de l'utiliser et le matériel dont ils disposent à leur domicile. 7 jeunes concernés.

- En partenariat avec La Ligue de l'Enseignement : animations à destination des habitants du QPV de Châteaudun. Nous installons le véhicule sur les pelouses au pied des immeubles et sortons tout le matériel dont nous disposons pour entrer en contact avec eux par des activités simples et ludiques. 50 personnes ont participé et nous avons pu accrocher 3 jeunes.

### c) L'activité sur 2020 – 2021 :

- 1er objectif sur la durée totale du projet : Repérer 300 jeunes sur 24 mois par la démarche de "aller vers".

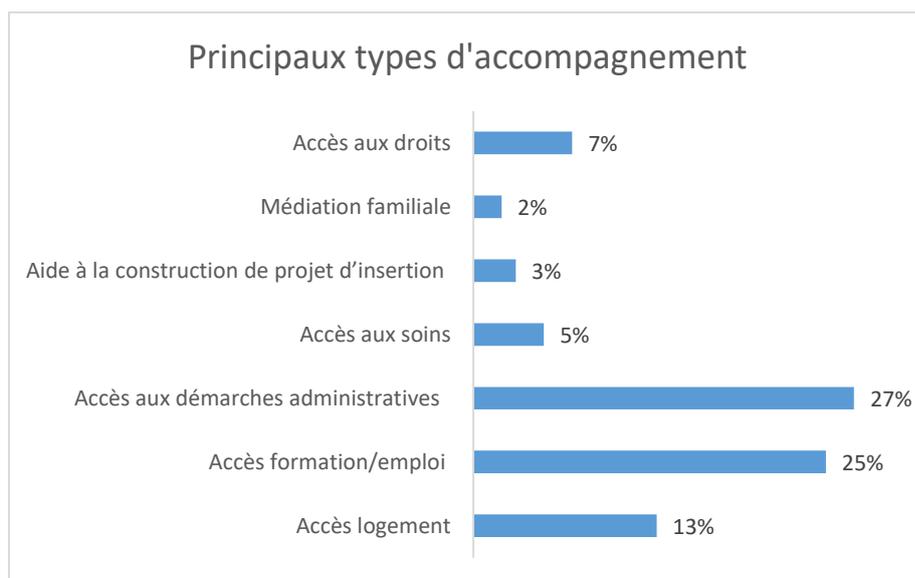
Réalisé : 304 jeunes repérés soit 101% de l'objectif initial

- 2ème objectif : 100 jeunes « rattachés » à travers les différentes actions que nous proposerons.

Réalisé : 76 jeunes rattachés soit 76% de l'objectif initial

- 3ème objectif : permettre à 80 jeunes d'accéder à un parcours d'intégration sociale et/ou d'insertion professionnelle.

Réalisé : 52 jeunes mobilisés soit 65% de l'objectif initial.



Les différents accompagnements se sont complétés selon certaines situations

### d) Conclusion :

Le bilan a révélé le besoin d'un travail sur la durée pour les jeunes vulnérables ou en situation de handicap, pour un public émergent de jeunes impactés par la crise COVID qui ont abandonné leur parcours scolaire, de formation ou d'insertion.

Nous n'avons pas été retenus dans le cadre de l'appel à projet pour une poursuite de l'activité qui a donc pris fin au 31/12/2021

L'expérience a néanmoins montré l'importance et la pertinence de cet outil.

## SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE

FICHE D'IDENTITE	
Adresse Direction	35 avenue de la Paix – 28300 LEVES
Mail direction	prevention@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00217
FINESS	28 050 087 7
Equipe de direction :	Directrice: Christine CÉ
	Coordinateur : Jean-Yves SERRÉ
Catégorie	Prévention spécialisée : prévenir la marginalisation et l'inadaptation du jeune et des familles ;
Population accueillie :	Filles et garçons de 12 à 18 ans
Autorisation	Arrêté d'habilitation n°1773 du 01/09/2003 CD 28
Capacité - lieux d'exercice	Conseil départemental – Territoires Quartiers Politique de la Ville de Mainvilliers «Tallefont-Bretagne»
Ouverture	Toute l'année sans interruption.
Dernière évaluation externe	2015

### a) Les faits marquants :

L'année 2021 a permis au service de retrouver un semblant de vie « normale », en tout cas sur le plan des modalités de travail. Les adaptations mises en place en 2020, pendant la crise sanitaire notamment concernant notre présence auprès du public, ont permis de maintenir le lien avec celui-ci lors des couvre-feu (téléphone portable et réseaux sociaux : Facebook, Messenger et WhatsApp pour les parents et les partenaires, Snap et Instagram pour les jeunes). Pour une partie de notre public, le vaccin représente davantage de risques que de bénéfices. Cela a eu pour effet, avec l'arrivée du passe sanitaire, de contraindre ce public à davantage d'exclusions, et a représenté des difficultés en termes d'insertion professionnelle, et d'accès aux loisirs.

A travers la présence sociale régulière de l'équipe sur le terrain, un travail de sensibilisation au vaccin a été effectué, menant certaines familles à reconsidérer leur position.

#### **- Les violences inter-quartiers toujours très présentes et préoccupantes.**

Les décès de 2 adolescents en 2020 suite à des rixes n'ont pas engendré un retour au calme, bien au contraire. Les relations entre les jeunes lucéens, mainvillois et chartrains restent très tendues. Si nous avons observé un retour au calme pendant quelques mois, une étincelle suffit à remettre le feu et les bagarres qui en découlent sont très violentes.

2 actions phares ont découlé de ce constat :

- la mise en place d'un groupe de boxe éducative,
- la création d'un événement culturel avec un atelier d'écriture et un spectacle humoristique. Les actions que nous mettons en place tendent à décentrer l'attention des jeunes des thématiques de vengeance, de violence, de rixes inter quartier, et de « remplir leur vie » avec de la culture, de l'humour, du sport, et de la réflexion.

### - Suite et fin des actions « Tous Numériquement Compétents » et « Insertion 2.0 »

Après une phase de diagnostic sur l'état des ordinateurs des familles du QPV de Mainvilliers, les 8 jeunes inscrits sur ce projet ont bénéficié d'ateliers de formations avec l'association BetaMachine, portant sur différentes thématiques liées au numérique. Les objectifs ont clairement été atteints, et même dépassés. Nous avons ciblé une trentaine de familles, il en résulte que 56 ont été équipées et formées à l'utilisation des ordinateurs et d'Internet pour le suivi de la scolarité, touchant 156 enfants scolarisés, de 10 à 18 ans. Les 8 jeunes formés par BêtaMachine sont perçus comme des jeunes ressources au sein du quartier, et parfois appelés par les familles en cas de besoin.

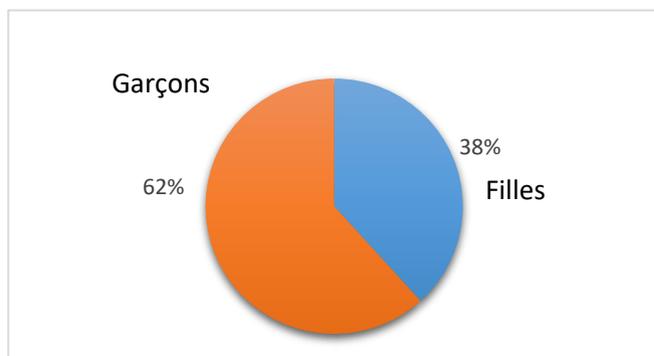
### - Renforcement de l'équipe de prévention durant l'été

- Le recrutement de 3 animateurs a permis aux jeunes qui ne partaient pas en vacances pour la deuxième année consécutive de vivre des moments hors du quartier, de participer à des animations de rue, et de renforcer les liens avec l'équipe du SPS.

Un volontaire en service civique a rejoint le SPS de janvier à septembre pour réaliser des vidéos sur les habitants du QPV de Mainvilliers.

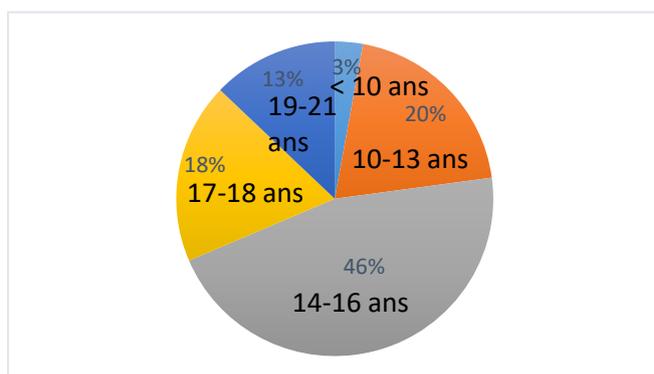
## b) L'activité :

### - Répartition filles/garçons



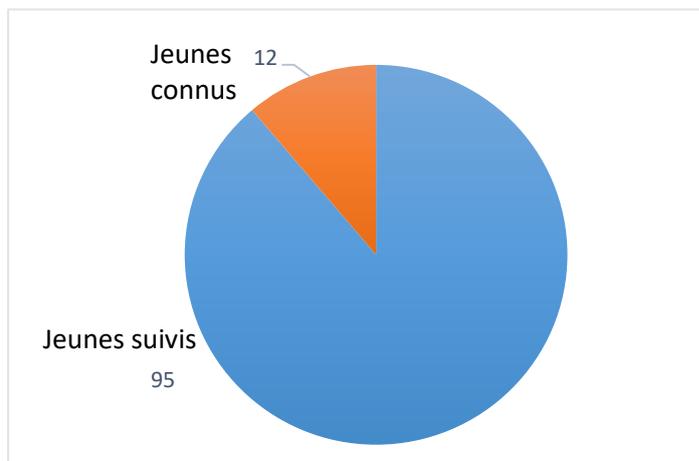
Le nombre d'accompagnements de filles à Mainvilliers est supérieur au ratio constaté à l'échelle nationale : 80% : garçons - 20% : filles.

### - Répartition par âge



Comme les années précédentes, la majorité de nos accompagnements concerne des adolescents entre 14 et 16 ans.

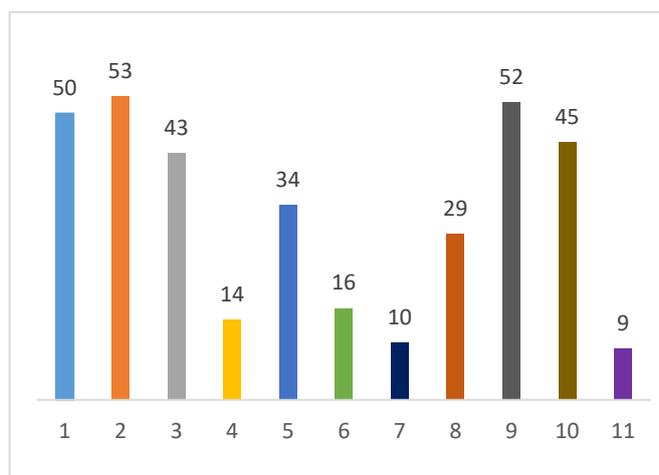
## - Jeunes suivis/connus



- Nous parlons de jeunes « suivis » lorsque l'accompagnement est formalisé par au moins 3 rendez-vous, et de jeunes « connus » lorsque nous sommes en contact avec un jeune mais qui n'est pas forcément accompagné actuellement par le Service. Nous notons tout de même ce chiffre, car ce sont des jeunes qui peuvent faire appel à tout moment aux éducateurs.

- Le SPS a accueilli 22 nouvelles situations en 2021 (jeunes)

## - Problématiques



- 1 : **Scolarité**
- 2 : **Insertion professionnelle**
- 3 : **Comportement / inadaptation sociale**
- 4 : **Violence inter-quartier**
- 5 : **problèmes familiaux**
- 6 : **Justice**
- 7 : **Hébergement**
- 8 : **Fragilité personnelle**
- 9 : **Loisirs**
- 10 : **Problèmes administratifs**
- 11 : **Santé**

Nous avons rajouté cette année la problématique « 4. Violence inter-quartier ». Cela ne concerne qu'une petite partie de notre public. Les chiffres ne comprennent que les jeunes qui ont participé à des rixes. Mais les répercussions touchent un nombre bien plus important d'habitants et de jeunes de Mainvilliers.

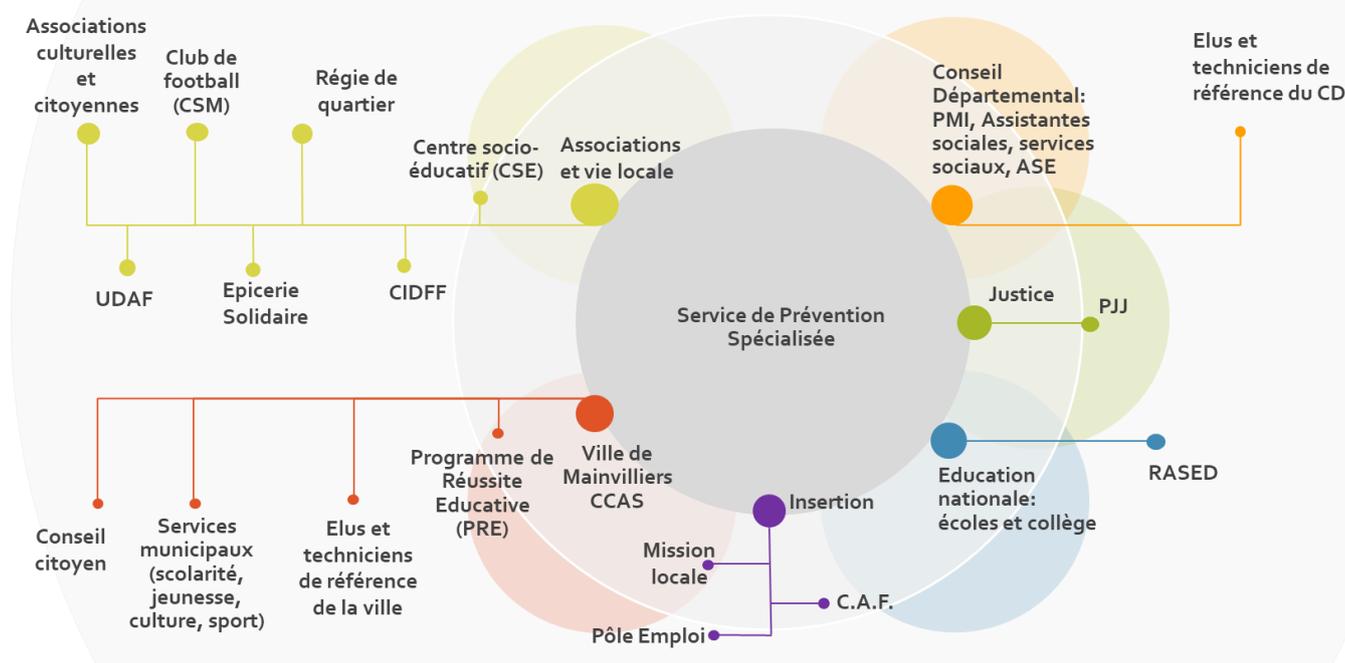
Aussi, la majeure partie de notre public est concernée par plusieurs problématiques.

## - Les actions collectives en 2021

Au total, le service a mené **38** actions collectives, touchant **198** jeunes de Mainvilliers âgés de 10 à 18 ans (mini séjours, atelier informatique, bowling, pêche, boxe, atelier d'écriture...)

## - Cartographie du partenariat

# Partenaires et acteurs du réseau



Le SPS participe aux coordinations sociales qui ont lieu toutes les 6 semaines au Centre-Socio-Educatif. Il est habituellement impliqué dans plusieurs projets partenariaux, qui n'ont pas pu voir le jour en 2021 à cause de la crise sanitaire.

Cette crise a aussi eu pour effet d'annuler une partie des réunions « Convention Territoriale de Service aux Familles » (CTSF) et « Projet Educatif Du Territoire » (PEDT), portées par la ville et la CAF.

2 rencontres ont eu lieu avec les élus et/ou techniciens de la ville de Mainvilliers. En raison de la suspension du résultat de l'élection municipale, aucune réunion n'a pu avoir lieu au dernier trimestre. De même, seule une réunion du Comité Technique Local a pu avoir lieu le 25 mai 2021.

Cependant, le service est toujours fortement impliqué dans le tissu partenarial de la commune, portant un fort intérêt à la cohérence des actions menées.

### c) Actions engagées dans le cadre de la démarche d'amélioration de la qualité :

Recommandations de l'Evaluation Externe	Actions/outils mis en place
<p>- « <i>Elaborer des bilans avec les usagers suivis de comptes rendus des appréciations des actions communes réalisées.</i> » P56 de l'E.E</p> <p>- « <i>Identifier l'attente des partenaires à l'aide d'enquête de satisfaction</i> » P.51 de l'E.E.</p>	<p>Création d'un nouveau questionnaire à destination d'une part des familles et d'autre part des partenaires</p>
<p>« <i>Mener une réflexion pour permettre au jeune, à la famille d'entrer dans une démarche de formalisation du projet. Mettre en place des projets personnalisés</i> » P50 de l'E.E.</p>	<p>- Découvrir le nouveau Logiciel de Recueil de Données (LRD) créé pour les services de prévention spécialisée en France.</p> <p>- Etablir un lien entre le LRD et les projets personnalisés des jeunes.</p> <p>- Etablir un lien entre les réunions d'analyse de la pratique, les projets personnalisés et le LRD.</p>
<p>« <i>Développer le partenariat dans le projet de service ; Elaborer une représentation graphique ou écrite du réseau relationnel ; Veiller à formaliser les partenariats par des conventions ; Identifier l'attente des partenaires à l'aide d'enquêtes de satisfaction.</i> » P51 de l'E.E.</p>	<p>- Co-construction de conventions et réadaptation des conventions existantes avec 3 partenaires : le CSE, le PRE, la Régie de Quartier</p> <p>- Création d'un graphique du réseau partenarial</p>
<p>« <i>Afficher la volonté de s'approprier des RBPP de la HAS et les mettre en œuvre de façon adaptée ; Développer une culture de prise en compte de ces RBPP ; Utiliser les RBPP en les intégrant dans l'ensemble du processus qualité.</i> » P 45 de l'E.E.</p>	<p>→ Consacrer une réunion par trimestre à une des thématiques des RBPP</p> <p>→ Intervention de l'équipe sur une situation qui leur a posé question au regard des RBPP</p>

### d) Les perspectives 2022 :

- Séjour avec des jeunes de Lucé et Mainvilliers. Découverte d'activités dans la nature avec une dominante sportive : randonnées, paddle, tyrolienne, escalade, baignades, visite de grottes, etc.
- Animations de rue : recrutement de deux animateurs : un à Mainvilliers et un à Lucé sur l'été, pour renforcer l'équipe sur les animations de rue.
- Création d'un documentaire sur les actions menées contre les rixes avec les jeunes concernés, pendant 10 mois, avec l'association Imaginarium.

- Veille juridique pour les jeunes : rencontre avec un avocat qui répondra aux jeunes de Mainvilliers, et de Lucé sur les risques encourus lors de délits ou de crimes d'un point de vue pénal.

- Travailler sur la présence d'une équipe à Lucé en 2022 et après : Le dispositif serait prolongé jusqu'au 31/12/2023 à l'échelle nationale.

- Développement de notre service sur les QPVs de la commune de Châteaudun.

**- Les Bataillons de la prévention :**

Le service a été missionné par l'Etat pour engager une mission de prévention spécialisée dédiée aux phénomènes des rixes et lutte contre le décrochage scolaire, pour une durée de 13 mois, sur les QPVs des communes de Lucé et de Mainvilliers. Ce dispositif permet le recrutement de 3 éducateurs spécialisés rattachés au SPS, et a débuté au mois de décembre 2021.

## SERVICE D' ACTIONS EDUCATIVES EN MILIEU OUVERT

<b>FICHE D'IDENTITE</b>	
Adresse Direction et antennes Chartres-Châteaudun/Chartres- Nogent-le-Rotrou	37, rue de la Chacatière – 28300 LEVES
Mail direction	aemo@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00282
FINESS	28 050 018 2
Autre antenne	2, avenue des Bâtes – 28100 DREUX
SIRET	775 575 699 00274
FINESS	28 000 896 2
Equipe de direction :	Directrice: Isabelle LUXEREAU
	Chefs de service : - Xavier RENOUL (Dreux) - Willy CROCHET (antenne Chartres-Châteaudun) - Anna GONCALVES (antenne Chartres – Nogent)
Catégorie	Action éducative en milieu ouvert Assistance éducative à domicile Assistance éducative renforcée à domicile
Population accueillie :	Enfants (0 - 18 ans) et familles
Habilitation	Arrêté renouvellement d'habilitation par le Préfet pour 5 ans en date du 30/10/2019.
Autorisation	Courrier CD 28 du 22/06/2016 renouvellement à partir du 01/01/2017 pour 15 ans
Ouverture	Toute l'année
Dernière évaluation externe	2014

### a) Les missions générales :

Depuis 2012, le SAEMO (Service d'Accompagnements Educatifs en Milieu Ouvert), est autorisé à exercer :

- ⇒ **720 mesures** d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) ordonnées par les magistrats du Tribunal pour Enfants de Chartres et mises en œuvre sur tout le territoire du département d'Eure-et-Loir pour des mineurs de 0 à 18 ans.
- ⇒ **130 mesures** d'Action Educative à Domicile (AED) en application des articles L 222-2 et L 222-3 du Code de l'action sociale et de la famille. Ces mesures nous sont confiées par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil départemental d'Eure et Loir. Elles sont à destination de mineurs de 0 à 18 ans.
- ⇒ 30 mesures renforcées au titre du SERAD consolidées à 40 mesures depuis novembre 2021.

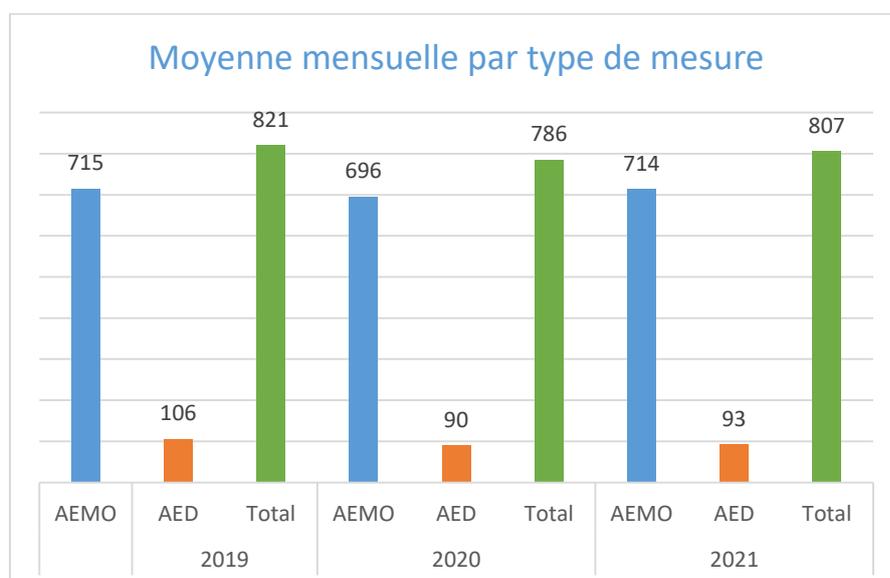
### b) Les faits marquants :

En 2021, l'activité a été moins impactée que 2020 du fait de la crise sanitaire. Une adaptation permanente entre les confinements et les sorties de confinements ont restreint les professionnels dans leur créativité éducative : les camps n'ont pu avoir lieu, les ateliers (percussion, boxe, contes, lectures...) ont été annulés ou ralentis.

Nous notons plusieurs départs de professionnels ainsi que des congés maternité. Les remplacements n'ont pas permis de compenser immédiatement les absences.

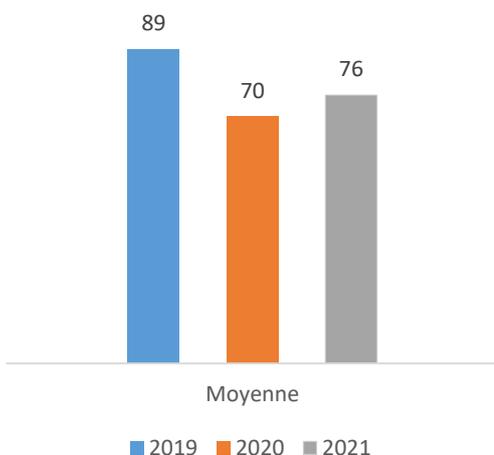
Le point fort de cette année est l'accord du CD 28 pour une extension de 10 mesures sur le SERAD du SAEMO.

### c) L'activité :



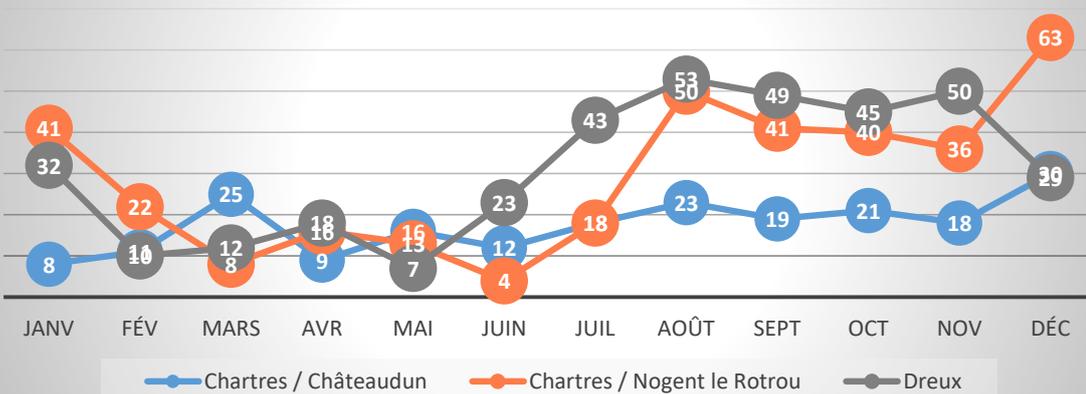
L'exercice 2021 marque une très légère reprise de l'activité du service passant d'une moyenne de 786 mesures en 2020 à 807 en 2021.

### Dossiers en attente

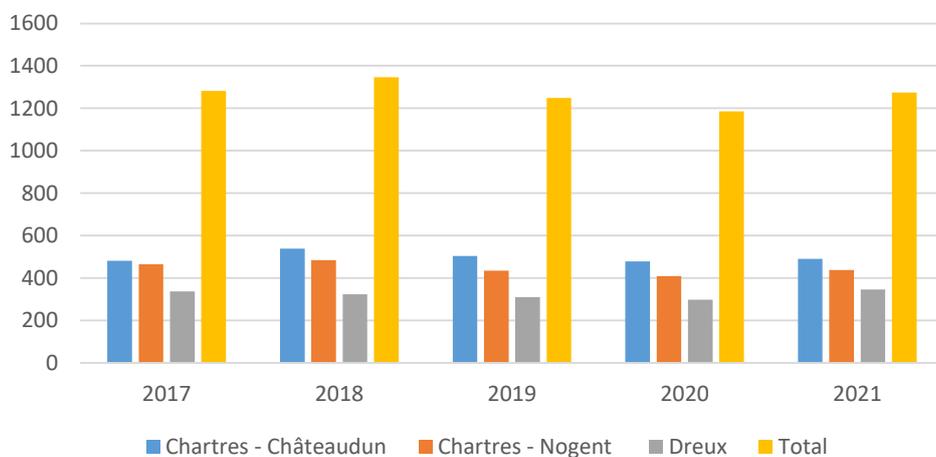


En 2021, en moyenne 76 mesures sont en attente. Nous observons aussi un pic de l'augmentation de la liste d'attente à partir de septembre 2021. Ceci s'explique par le départ d'un magistrat qui a mis son cabinet à jour. Les antennes Chartres/Nogent le Rotrou et Chartres/Châteaudun ont été particulièrement impactées.

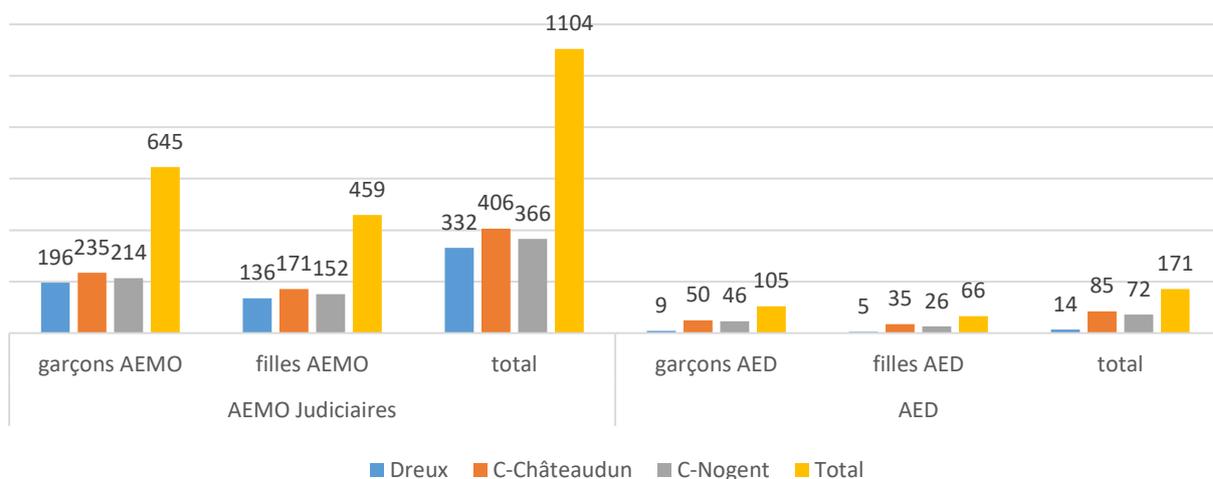
### Evolution de la liste d'attente par antenne en 2021



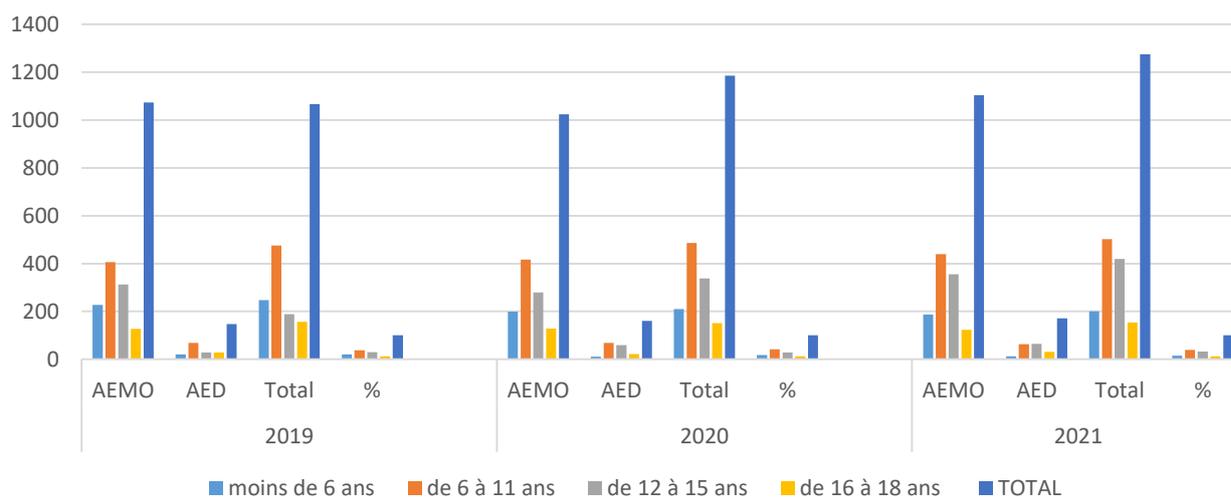
### Répartition géographique



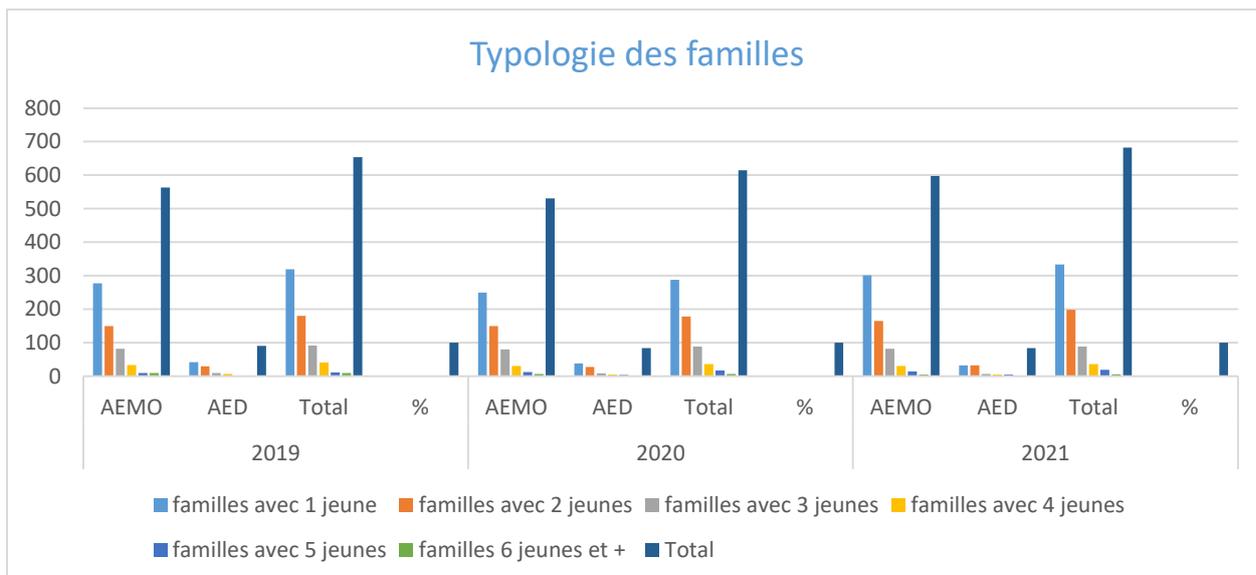
### Répartition des situations par équipe et par genre



### Répartition par tranche d'âge



Nous observons en 2021 une augmentation des « 12 à 15 ans » à mettre en lien avec les tensions familiales liées en grande partie au contexte sanitaire et aux difficultés des jeunes adolescents à se réinscrire dans un rythme scolaire.



Les dossiers concernant 1 enfant ou 2 enfants sont les plus nombreux. Ceci a pour conséquence une charge de travail très importante pour les travailleurs sociaux qui voient augmenter le nombre de dossiers « famille » dans leurs effectifs.

En effet, pour 28 mineurs suivis, chaque professionnel devrait avoir 18 dossiers maximum. Les incidences sont donc plus de trajets, plus d'écrits, plus de rendez-vous... Un équilibre entre les mesures concernant un enfant et celles concernant plusieurs permet ainsi de répartir le temps de travail de façon homogène pour l'ensemble des familles accompagnées.

L'année 2021 ressemble aux années 2019 et 2020.

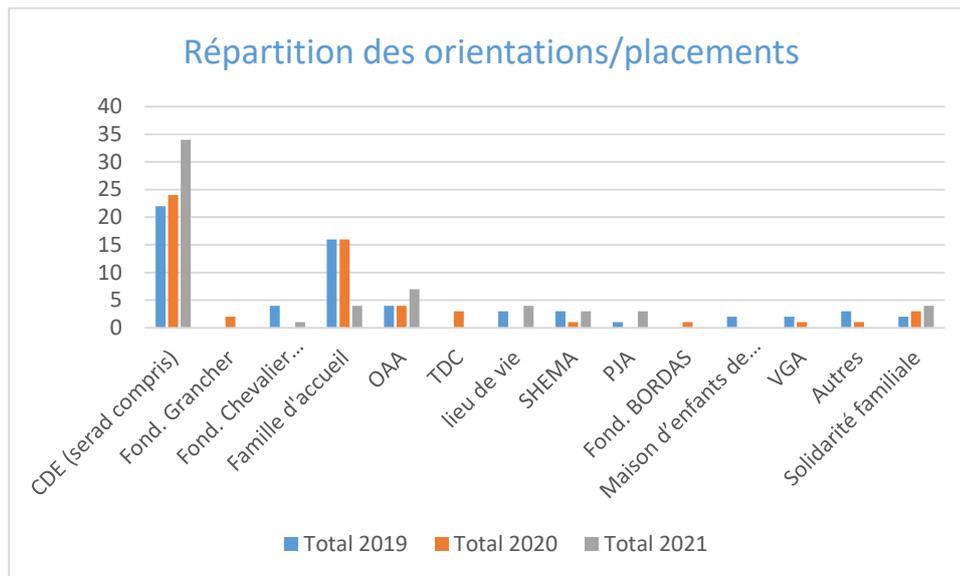
### - La structure familiale

Presque les deux tiers des enfants suivis dans le service ne vivent pas avec leurs deux parents et vivent majoritairement au domicile de leur mère. Peu d'enfants vivent chez « un autre membre de la famille ».

### - Les sorties du SAEMO

	Jeunes suivis	Jeunes sortis	Sorties en %	Orientations / placements	Orientations / placements en % des sorties	Orientations / placements en % des suivis
2019	1248	468	37.5	60	12.8	4.8
2020	1185	411	34.7	53	12.9	4.5
2021	1275	489	38.3	60	12.3	4.7

Nous observons sur l'année 2021, 489 jeunes sortis sur 1275 pris en charge. Ceci représente 38% de sorties dont 4,7% représente le nombre de placements réalisés qu'ils soient administratifs ou judiciaires. Le SAEMO reste toujours dans une moyenne de 4,5% de placements. Nous insistons sur cette réalité, que nous sommes en mesure de justifier, et qui montre que le SAEMO répond à sa mission première qui est d'accompagner la fonction parentale de telle sorte que le ou les danger(s) observés soit sur un processus d'évolution au point de maintenir l'enfant au domicile.



En 2021, nous observons une diminution conséquente des placements en famille d'accueil. Nous faisons l'hypothèse que les placements demandés touchent des mineurs « adolescents », et dans ce contexte, le collectif semble plus adapté. Néanmoins il est peut-être trop tôt pour en tirer des conclusions définitives.

Ainsi nous constatons une augmentation des placements vers le SHEMA de l'ADSEA 28.

## SERVICE D' ACTIONS EDUCATIVES EN MILIEU OUVERT

### SERVICE EDUCATIF RENFORCE A DOMICILE – Dreux

FICHE D'IDENTITE	
Adresse Direction	37, rue de la Chacatière – 28300 LEVES
Mail direction	aemo@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00282
FINESS	28 050 018 2
Antenne AEMO AED SERAD	2, avenue des Bâtes – 28100 DREUX
SIRET	775 575 699 00274
FINESS	28000 896 2
Equipe de direction :	Directrice: Isabelle LUXEREAU
	Chefs de service : Xavier RENOUL
Catégorie	Action éducative en milieu ouvert (AEMO) Assistance éducative à domicile (AED) Assistance éducative renforcée à domicile (SERAD)
Population accueillie :	Enfants (0 - 18 ans) et familles
Habilitation	SERAD : Courrier du CD 28 du 26 juin 2017 : Ouverture avec 30 places à Dreux.
Autorisation	Extension à 40 mesures en nov. 2021
Ouverture	Toute l'année
Dernière évaluation externe	Création post évaluation externe (2014)

#### a) Les faits marquants :

Le SERAD a reçu un avis favorable pour augmenter son dispositif de 10 mesures à partir du 1/01/2022.

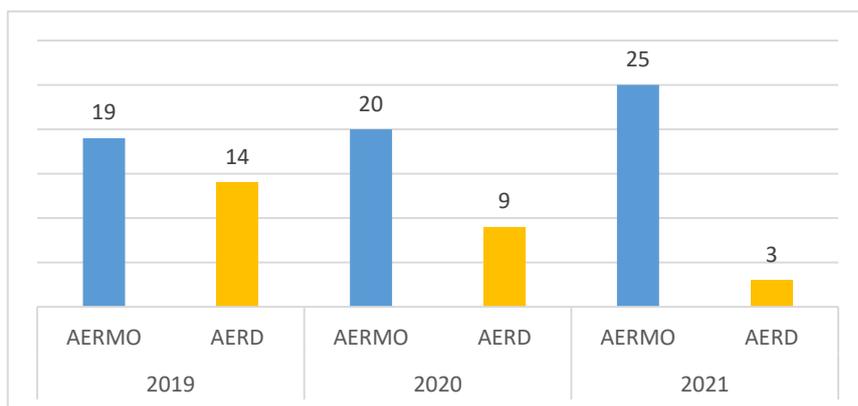
## b) L'activité :

### - Nombre de journées par année

	2019	2020	2021
Activité prévue	10731	10760	10760
Activité réalisée	10731	10760	10760

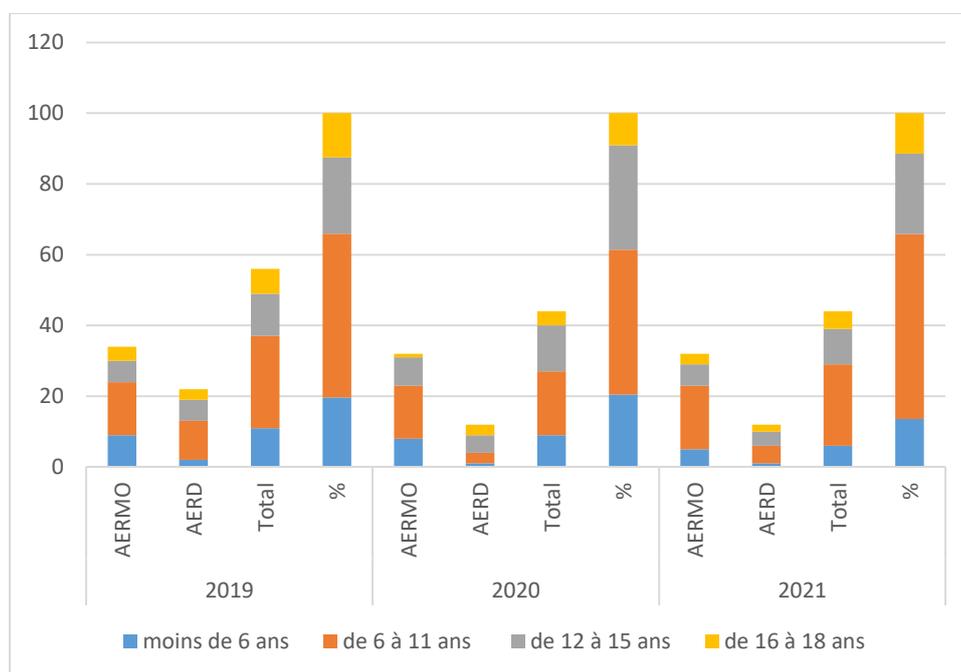
Le dispositif SERAD fonctionne sous forme de dotation globale, ainsi l'activité réelle est conforme à l'activité prévue.

### - Nombre moyen de mesures par mois



L'année 2021 montre une moyenne de 28 mesures prises en charge.

### - La répartition par tranche d'âge



### c) Les perspectives :

- Rester vigilant sur l'activité et tout particulièrement pour équilibrer et consolider les AEMO/AED et AERD et réduire les délais de contractualisation du Conseil départemental d'Eure-et-Loir.
- Réactiver les réunions institutionnelles préconisées par l'audit réalisé en 2017. Ces réunions s'étaient interrompues du fait de la crise sanitaire.
- Relancer le groupe de travail sur « la participation des usagers ».
- Réactiver et actualiser le tableau de bord de la démarche d'amélioration continue de la qualité.

## GLOSSAIRE

AAH	Allocation Adultes handicapés
ADETE	Association d'Action Educative du Tribunal pour Enfants d'Eure-et-Loir
AED	Action éducative à domicile
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AERD	Action éducative renforcée à domicile
AFCASA	Association pour la Formation aux Carrières de l'Action Sociale et de l'Animation
AJM	Aide aux Jeunes Majeurs
ANESM	Agence Nationale Evaluation Qualité Etablissements et Services Sociaux Médico-Sociaux
ANPF	Association Nationale des Placements Familiaux
APMF	Association pour La Médiation Familiale
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAMSP	Centre d'Action Médico-sociale Précoce
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDEF	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille
CESSEC	Commission d'Evaluation de la Situation et du Statut des Enfants Confiés
CIDFF	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
CJM	Contrat jeunes majeurs
CMPP	Centre Médico-Psychopédagogique
CNAEMO	Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert
CNAPE	Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant
CNLAPS	Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée
COATEL	Comité d'accueil pour les travailleurs en Eure-et-Loir
COFIL	comité de pilotage
CREAI	Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées
CSE	Centre socio-éducatif
CVS	Conseil de Vie Sociale
DAME	Dispositif d'Accueil Médico Educatif
DDETSPP	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
DEAF	Diplôme d'Etat d'Assistant Familial
DG	Direction Générale
DGAS	Direction Générale de l'Action Sociale
DIPC	Document Individuel de Prise en Charge
DITEP	Dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques
DRH	Direction des Ressources Humaines
ER	Espace Rencontre
ERTS	Ecole régionale de Travail Social (Olivet)
ESAT	Établissement ou service d'accompagnement par le travail
ESMS	Etablissements Sociaux et Médico- sociaux
FENAMEF	Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux
FFER	Fédération Française des Espaces de Rencontres
FJT	Foyer de jeunes Travailleurs

HAS	Haute Autorité de Santé
ITS	Institut du Travail Social (Tours)
JAF	Juge aux affaires familiales
JE	Juge des enfants
MAPE	Maison d'Accueil Parents-Enfants (CDEF)
MDA	Maison de l'Autonomie
MECS	Maison d'Enfants à Caractère Social
MILOS	Mission locale Ouest et Sud Eure-et-Loir
MJPM	Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
MNA	Mineur non accompagné
MSA	Mutualité Sociale Agricole
NEETS	Not in Education, Employment or Training - jeunes ni en étude, ni en emploi ou formation
NEXEM	Syndicat employeur
OAA	Orphelins Apprentis d'Auteuil
PAD	Placement à domicile
PAEJ	Point d'Accueil Ecoute Jeunes
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
PMI	Protection maternelle infantile
PPE	Projet pour l'enfant
PRE	Programme de réussite éducative
RAP	Relais d'Accompagnement personnalisé (18-25 ans)
RASED	Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
RIPPA	Réunion d'information pour la préparation à l'agrément (assistant familial)
RJA	Résidence jeunes actifs
RSA	Revenu de solidarité active
SAD	Suivi à domicile
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés
APADHE	Accompagnement Pédagogique A Domicile à l'Hôpital ou à l'École
SAVS	Services d'Accompagnement à la Vie Sociale
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SERAD	Service Educatif Renforcé à Domicile
SESSAD	Services d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile
TJ	Tribunal judiciaire
TISF	Technicien d'Intervention Sociale et Familiale
URIOPSS	Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
VAD	Visite à domicile



**A.D.S.E.A. 28**

Association Départementale pour la Sauvegarde  
de l'Enfant à l'Adulte d'Eure-et-Loir

Siège social : 35 avenue de la Paix – 28300 LEVES  
Tél. : 02.37.21.29.16 – E-mail : [sauvegarde.28@adsea28.org](mailto:sauvegarde.28@adsea28.org)

[www.adsea28.org](http://www.adsea28.org)

